

CONSEIL GENERAL

Séance du jeudi 2 juillet 2020, à 20h15
Grande salle de l'Hôtel de Ville, Romont

Présidence	M.	François HELFER, Président
Vice-Présidence	Mme	Vesna PETROVIC, Vice-Présidente
Présents-es	pour le Conseil général, 45 membres, dont ceux nommés ci-dessus	
	Mmes/MM.	Philippe AYER - Jacqueline BALMAT - Nicole BARDET - Yann-Ivain BEFFA - Alain BOSSON - Jacqueline BOURQUI - Ophélie BRODARD - Vincent BRODARD - Chandara CHANMONGKHON - Simon CODOUREY - Maria COELLO VERA BENETTI - Nicolas DAFFLON - Charles DECRIND - Achille DEILLON - Didier ECOFFEY - Roxane ECOFFEY - Thierry ECOFFEY - Patrice GEINOZ - Christophe GILLON - Christophe GIRARD - Denis GRANDJEAN - Manuel HURNI - Bernard JAQUET - Murielle JAQUIER-ELTSCHINGER - Philippe JORDAN - Thierry JORDAN - Stefanie LOSEY - Olivier MARILLER - Christelle MASUR LUU - Alice MECHKOUR - Bertrand MENETREY - Nicolas PACCAUD - Angela PITTET - Stéphanie PITTET - Jean-Yves PYTHON - Jean-François ROCH - Thierry ROPRAZ - Nicolas SALAMIN - Jean-Marcel SCHMOUTZ - Stefan TRÜMPLER - Christine VALLELIAN - Floriane VALLELIAN - Pascale ZERMATTEN LAMHANGAR, Conseillers généraux
Excusés	pour le Conseil général	
	Mmes/MM.	Milan ANDRIC - Frédéric BERSET - François-Xavier MEUWLY - Christophe SCHMOUTZ - Vesna WICHT
Présents	pour le Conseil communal, 8 membres	
	M.	Jean-Denis CORNU, Vice-syndic
	Mme	Micheline POULIN, Conseillère communale
	MM.	Luc BARDET - Emmanuel BUSSARD - Didier DEMIERRE - Marc MENOUD - Christian PERRIER - Thierry SCHMID Conseillers communaux
	pour l'Administration communale	
	M.	Yves BARD, Secrétaire communal
	Mme	Valeria RASCHIATORE, Apprentie employée de commerce
Rédacteur	M.	Yves BARD, Secrétaire communal
Dactylo	Mme	Hélène PITTET, Collaboratrice administrative

INTRODUCTION DE MONSIEUR FRANÇOIS HELFER, PRESIDENT

*« Madame la Vice-Présidente du Conseil général,
Mesdames, Messieurs les Membres du Bureau,
Mesdames, Messieurs les Conseillères et Conseillers généraux,
Monsieur le Vice-Syndic,
Madame et Messieurs les Conseillers communaux,
Monsieur le Secrétaire communal,
Mesdames et Messieurs les Représentants de la Presse,
Mesdames, Messieurs,
Cher public,*

Bonsoir à toutes et à tous !

Pour commencer, je souhaite la bienvenue à Mme Chandara CHANMONGKHON, comme nouvelle Conseillère générale du Groupe UDC. Madame, je vous prierais de vous lever, afin que nous puissions faire votre connaissance.

« Applaudissements ! »

Merci Madame. Au nom de la Commune, je vous remercie d'avoir accepté cet engagement de Conseillère générale et je vous souhaite plein succès dans vos tâches à venir.

Depuis notre dernière rencontre du mois de février, bien des choses se sont passées, beaucoup ont été annulées, à croire que depuis le Carnaval de Romont 2020, la vie se serait mise au ralenti.

La vie normale reprenant pas à pas, nous devons sans doute vivre avec ce COVID-19, impliquant des règles d'hygiène plus strictes et des mesures liées à la distanciation sociale.

Un été sans Braderie, sans manifestation et probablement un automne vide ou blanc. Nous devons faire avec et continuer à travailler dans le calme et la sérénité, sans oublier, bien entendu, la consommation locale et le soutien à nos artisans et commerçants.

Dans les bonnes nouvelles locales, la rénovation de notre centre de sport de Bossens est terminée et ainsi, il est à nouveau possible de le fréquenter avec de magnifiques infrastructures toutes neuves. Je souhaite d'ores et déjà beaucoup de plaisir et de bonheur à tous ses utilisateurs.

Je me suis également laissé dire que la piscine devrait ouvrir ses portes dans le courant d'août ou au plus tard au début de l'automne.

Ce soir, il s'agit d'une séance importante, puisque c'est celle des comptes 2019 et du rapport de gestion. Malgré un bénéfice assez conséquent, je pense qu'il faut investir aussi vite que possible mais aussi intelligemment que nécessaire.

D'autre part, le rapport de gestion nous informe et nous donne une vision sur les différentes activités de notre Commune.

Bonne séance à toutes et à tous, dans les mêmes règles que ma prédécesseur Stéphanie vous l'avait invoqué. »

EXCUSÉS

Le Bureau du Conseil général a reçu les excuses reconnues valables de :

- Pour le Conseil général
 - M. Milan ANDRIC.
 - M. Frédéric BERSET.
 - M. François-Xavier MEUWLY.
 - M. Christophe SCHMOUTZ.
 - Mme Vesna WICHT.

PRESENCES

Il ressort de la liste des présences que **45** Conseillères et Conseillers généraux sont présents-es pour la séance de ce soir. Par conséquent, en conformité avec les prescriptions légales, plus précisément l'art. 44 de la Loi sur les Communes (LCo), le Conseil général est apte à délibérer puisque la majorité de ses membres est présente.

OUVERTURE DE LA SEANCE

La convocation, l'ordre du jour, les messages ainsi que tous les documents relatifs aux objets inscrits à l'ordre du jour ont été adressés à chaque Conseiller général et Conseillère générale dans la forme et les délais mentionnés par la loi.

La convocation ne suscitant aucune remarque, **M. le Président déclare cette Assemblée ouverte et apte à délibérer.**

Pour le bon déroulement des débats, **M. le Président** demande à chacun de bien lever son carton lors des votes et suffisamment longtemps, afin de permettre aux membres du Bureau de faire leur travail de comptage.

M. le Président prie les différents intervenants de bien vouloir remettre à M. le Secrétaire communal, en fin de séance, une copie de leurs interventions, ceci afin de faciliter la rédaction du procès-verbal. Il rappelle que des micros ont été distribués et prie les intervenants de les utiliser, pour faciliter la compréhension de leurs interventions. **Mme Valeria RASCHIATORE**, apprentie auprès de l'Administration communale, désinfectera les micros après chaque intervention. Il précise enfin que cette séance est enregistrée pour faciliter la tenue du procès-verbal.

■ APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Procès-verbal de la séance du 20 février 2020.
2. Comptes et rapport de gestion 2019.
3. Point de la situation concernant le projet de la nouvelle école.
4. Demandes de crédits de
 - 4.1. CHF 340'000.00 pour l'organisation et la mise en place d'un mandat d'étude parallèle (MEP) conforme à la SIA pour la construction d'un centre scolaire et des installations sportives.
 - 4.2. CHF 35'937.55 pour la participation de la Commune de Romont à la dépollution du terrain vendu au COG.
 - 4.3. CHF 300'000.00 pour les travaux d'épuration et d'adduction aux Echervettes :
 - 4.3.1. CHF 200'000.00 pour le déplacement d'un collecteur et mise en séparatif.
 - 4.3.2. CHF 100'000.00 pour la mise en place d'une nouvelle conduite d'adduction.
 - 4.4. CHF 550'000.00 pour le bouclage de l'adduction d'eau potable à la Route de la Parqueterie.
 - 4.5. CHF 100'000.00 pour l'assainissement de la décharge de Sainte-Anne par la déviation d'une canalisation d'eaux claires.
 - 4.6. CHF 300'000.00 pour la réalisation de mesures organisationnelles et constructives pour la collecte des déchets ménagers et les encombrants en vue de passer à la taxe au poids.
 - 4.7. CHF 330'000.00 pour le financement de mesures d'aménagement dans l'intra-muros :
 - 4.7.1. CHF 80'000.00 pour boucler le crédit lié à la révision du plan spécial de la zone intra-muros et pour le guide d'aménagement des espaces publics.
 - 4.7.2. CHF 250'000.00 pour établir un mandat d'étude parallèle.
5. Elections
 - 5.1. D'un-e membre à la Commission des naturalisations.
 - 5.2. D'un-e membre suppléant-e au Bureau du Conseil général.
6. Divers.

En raison de l'absence de M. Frédéric BERSET, membre du Bureau, et de son suppléant, M. Patrice SCHMOUTZ, démissionnaire, le Bureau du Conseil général propose que le point no 5 « ELECTIONS » soit traité en début de séance afin que **M. Manuel HURNI**, candidat, puisse déjà être actif au sein du Bureau lors de la présente séance.

Concernant l'ordre du jour proprement dit, **M. le Président** passe la parole à **M. Emmanuel BUSSARD**, Conseiller communal, qui précise ce qui suit :

« A la suite des divers retours des Partis politiques que le Conseil communal a reçus concernant le point 4.6 de l'ordre du jour, à savoir la demande de crédit de CHF 300'000.00 pour la réalisation de mesures organisationnelles et constructives pour la collecte des déchets ménagers et les encombrants en vue de passer à la taxe au poids, le Conseil communal vous propose de retirer ce point de l'ordre du jour. Néanmoins, afin de pouvoir continuer à travailler sur le sujet dans la bonne direction, le Conseil communal prendra contact avec chaque Groupe politique pour prendre connaissance de leurs observations et remarques. »

■ INTERVENTION DE M. NICOLAS PACCAUD, CONSEILLER GÉNÉRAL

« En supprimant le point no 4.6 de l'ordre du jour concernant la taxe au poids, c'est malheureusement fort dommage d'éviter ainsi un débat d'idées au sein du Conseil général. Telle est la demande du Conseil communal que nous ne pouvons qu'accepter. Comme ce sujet a investi une partie du temps lors de la préparation, je me permettrai de revenir dans la rubrique « DIVERS » sur le sujet, afin de valoriser nos discussions, histoire de recycler aussi mon intervention. »

Par conséquent, **M. le Président** soumet au vote l'ordre du jour modifié comme suit :

- suppression du pt 4.6 ;
- traitement en début de séance des points 5.1 et 5.2.

VOTE / DECISION

C'EST PAR 43 « OUI » ET 2 ABSTENTIONS QUE LE CONSEIL GENERAL ACCEPTE L'ORDRE DU JOUR MODIFIE SELON INDICATIONS QUI PRECEDENT.

5.1. ELECTION D'UN MEMBRE A LA COMMISSION DES NATURALISATIONS

Suite à la démission de M. Olivier MARILLER, Le Groupe UDC propose la candidature de **Mme Chandara CHANMONGKHON** pour occuper le poste de membre de la Commission des naturalisations.

Pour rappel, les dispositions de l'art. 46 de la Loi sur les communes sont applicables pour les élections. Ces dispositions, modifiées le 1^{er} juillet 2015, sont les suivantes :

Art. 46

***1** Sous réserve de l'alinéa 1^{bis}, les élections ont lieu au scrutin de liste et à la majorité absolue des bulletins valables au premier tour et à la majorité relative au deuxième tour. En cas d'égalité, le président procède au tirage au sort.*

***1bis** Si le nombre de candidats est égal ou inférieur au nombre de sièges à pourvoir, tous les candidats sont élus tacitement, à moins que l'organisation d'un scrutin de liste conformément à l'alinéa 1 ne soit demandée par un cinquième des membres présents.*

Aucune autre proposition de candidature n'étant formulée pour ce poste et le vote au bulletin n'étant pas sollicité (scrutin de liste), **Mme CHANMONGKHON est élue tacitement en vertu de l'art. 46 al. 1 bis de la Loi sur les communes.**

« *Applaudissements.* »

M. le Président félicite Mme CHANMONGKHON et lui demande si elle accepte son élection.

Mme CHANMONGKHON répond par l'affirmative.

5.2. ELECTION D'UN MEMBRE SUPPLEANT-E AU BUREAU DU CONSEIL GENERAL

Suite à la démission de M. Patrice SCHMOUTZ, le Groupe UDC propose la candidature de **M. Manuel HURNI** pour le poste de suppléant au Bureau du Conseil général.

En référence à la loi sur les communes, cette élection se déroulera selon les mêmes modalités que pour la précédente.

Aucune autre proposition de candidature n'étant formulée pour ce poste et le vote au bulletin n'étant pas sollicité (scrutin de liste), **M. Manuel HURNI est élu tacitement en vertu de l'art. 46 al. 1 bis de la Lois sur les communes.**

« *Applaudissements.* »

M. le Président félicite M. HURNI et lui demande s'il accepte son élection.

M. HURNI répond par l'affirmative.

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 20 FÉVRIER 2020

La lecture de ce document n'est pas demandée. Aucune remarque n'étant formulée concernant son contenu, **M. le Président** le soumet sans transition au vote.

VOTE / DECISION

C'EST A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS QUE LE CONSEIL GENERAL APPROUVE LE PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 20 FEVRIER 2020.

M. le Président remercie et félicite toute l'équipe de l'Administration communale pour l'excellente tenue de ces documents.

2. COMPTES ET RAPPORT DE GESTION 2019

PROPOSITION QUANT A LA MANIÈRE DE PROCEDER

Pour l'examen des comptes, **M. le Président** propose de procéder de la manière suivante :

- 1) Présentation par M. Jean-Denis CORNU, Vice-Syndic, Directeur du dicastère FINANCES/ECONOMIE.
- 2) Rapport de la Commission financière.
- 3) Examen de détail, par chapitre et sous-chapitre.
- 4) Discussion de portée générale (prise de parole des Partis politiques).
- 5) Vote final en trois temps :
 - a) Comptes des investissements.
 - b) Comptes de fonctionnement.
 - c) Approbation du rapport de gestion.

VOTE / DECISION

C'EST A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS QUE LE CONSEIL GENERAL ACCEPTE LA PROCEDURE PROPOSEE POUR L'EXAMEN DES COMPTES 2019 ET POUR L'APPROBATION DU RAPPORT DE GESTION.

1) PRESENTATION PAR M. JEAN-DENIS CORNU, VICE-SYNDIC, DIRECTEUR DU DICASTERE FINANCES/ECONOMIE

«Les comptes présentent un résultat exceptionnel de CHF 4'841'589.00 avant amortissements supplémentaires.

Quelle est notre stratégie vis-à-vis des amortissements supplémentaires ?

Il existe trois possibilités de répartition du bénéfice :

- a) La mise en réserve.*
- b) L'augmentation de la fortune.*
- c) Les amortissements supplémentaires.*

Avec MCH2, la mise en réserve et les amortissements supplémentaires n'existeront plus. Le résultat positif ou négatif sera ainsi directement imputé sur la fortune.

Le choix des objets à amortir peut s'expliquer comme suit :

- a) Les investissements sans valeur réelle (Etudes, PAL, archives etc.)*
- b) Les investissements devant être amortis rapidement (taux de 15 %, mobilier, véhicules, informatique, installations techniques, etc.)*
- c) Les investissements n'ayant pas fait l'objet d'une demande d'autorisation d'emprunt auprès du Service des communes.*
- d) Les immeubles - remise à niveau de la valeur vénale à l'actif du bilan.*

L'ensemble du patrimoine financier et administratif sera recalculé lors de l'entrée en vigueur de MCH2 qui est planifiée pour la Commune de Romont en 2022. C'est pourquoi nous avons amorti le maximum des objets figurant à l'actif du bilan. La question s'est posée de savoir si nous procédons à des amortissements ou si nous virons l'entier du bénéfice en augmentation de la fortune. Quelle que soit la méthode choisie, le résultat sera le même dans le cadre de l'entrée en vigueur de MCH2.

Le bénéfice de l'exercice 2019 est de CHF 1'764'673.00 alors que le budget prévoyait un déficit de CHF 142'521.00.

Le total des revenus grimpe à CHF 30'045'450.16 pour des charges de CHF 28'280'776.90.

Cette embellie provient surtout des impôts (+ 28,95 %).

Pour les impôts ordinaires, il s'agit d'une différence de CHF 3'110'521.40 qui s'explique comme suit :

- personnes physiques	+ CHF	2'580'964.25 (revenu + fortune)
- personnes morales	+ CHF	529'557.15.

Pour les autres impôts dits conjoncturels :

- contribution immobilière	+ CHF	150'874.60
- gains et mutations immobilières	+ CHF	1'355'657.15
- autres impôts	+ CHF	166'170.10.

Ces gains fiscaux sont répartis de la manière suivante :

- 42.08 %
sont des différences comptables suite à des estimations entre 2018 et 2019, des personnes non taxées en 2018, des bordereaux de rattrapage fiscal (revenus non déclarés), de la facturation des années fiscales antérieures plus importantes que l'ordinaire (moyenne habituelle CHF 1'300'000.00 alors qu'elle se situe en 2019 à CHF 2'000'000.00).
- 47,31 %
sont des impôts conjoncturels supérieurs à notre projection (mutations immobilières, gains et mutations immobilières).
- Et 10,61 %
sont purement une amélioration fiscale (CHF 430'700.00).

Les économies dans les divers dicastères se chiffrent à CHF 66'431.60, qui peuvent être interprétées comme une bonne maîtrise des budgets.

Des amortissements obligatoires ont été opérés pour CHF 453'917.93.

Les amortissements supplémentaires se chiffrent à CHF 3'355'760.20.

Nos emprunts s'élèvent à CHF 11'293'276.00. Après déduction de nos disponibilités et des prêts accordés, notre dette nette est de CHF 959'564.00 soit CHF 177.00 par habitant (5400).

Nos engagements hors bilan (Association RSG et COG) sont de CHF 13'358'671.15, soit CHF 2'474.00 par habitant + CHF 177.00 ; la dette réelle par habitant est ainsi de CHF 2'651.00.

Notre fortune au 31.12.2019 s'élève à CHF 7'712'474.54 à laquelle il faut ajouter nos autres réserves pour CHF 5'523'214.75 (infrastructures Nespresso + investissements libres), soit une fortune totale de CHF 13'235'689.29.

Le compte des investissements présente des dépenses effectuées pour CHF 3'892'137.55, alors que le budget prévoyait CHF 45'445'000.00. La différence provient du décalage des travaux planifiés ainsi que la non-réalisation d'un bâtiment scolaire pour CHF 31'000'000.00. Les recettes s'élèvent à CHF 718'450.00 alors que le budget prévoyait CHF 508'000.00.

L'excellent résultat obtenu pour les comptes 2019 nous permet :

- *d'amortir des crédits plus rapidement et de réduire ainsi l'impact sur les futurs comptes de fonctionnement ;*
- *d'augmenter notre fortune qui nous servira, le cas échéant, à équilibrer nos prochains exercices et facilitera le maintien du taux actuel de nos impôts communaux.*

Pour terminer, je tiens à remercier mes collègues Conseillers communaux, les Chefs de service et leurs collaboratrices et collaborateurs pour la rigueur avec laquelle les budgets ont été respectés. Un Merci particulier au Chef du Service des finances, M. GILLIERON, pour la parfaite tenue des comptes et pour sa collaboration.

Au vu du résultat obtenu, d'aucuns peuvent émettre des remarques quant à l'estimation frileuse des rentrées fiscales qui a été la nôtre. A l'image de ce qui se passe au niveau de la Confédération, du Canton et des autres Communes chefs-lieux, la preuve est donnée qu'il n'est pas aisé d'estimer des recettes dans ces périodes.

Le Conseil communal vous propose d'accepter les comptes des investissements, les comptes de fonctionnement et l'utilisation du bénéfice tels que je viens de vous les présenter.»

M. le Président remercie M. CORNU pour sa présentation.

2) RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIERE

M. le Président passe la parole à **Mme Murielle JAQUIER**, Présidente de la Commission financière.

«Lors de sa réunion du 9 juin dernier, la Commission financière a examiné les comptes 2019.

Suite à cela, nous avons posé diverses questions à l'intention du Conseil communal qui nous a fourni toutes les réponses lors de notre séance commune du 16 juin. Nous le remercions, ainsi que le Chef du Service des finances, pour la qualité et la précision de leur contenu, ainsi que pour leur travail lors de l'élaboration du bouclage des comptes.

Le rapport de l'Organe de révision, accompagné de la lettre de recommandations, ont été

reçus par l'Administration communale en date du 15 juin. Ces documents ont été transmis le même jour à la Commission financière par M. GILLIERON.

Les membres de la Commission financière ont pris connaissance de ces documents et ont pris note que les recommandations seront suivies par le Conseil communal.

Dans les investissements, la grande différence avec les prévisions budgétaires provient de la correction de 31 millions de francs dans le poste « Etudes & Construction d'un bâtiment scolaire ».

Le compte de fonctionnement fait ressortir un cash-flow meilleur que l'année précédente et de fait une marge d'autofinancement en nette progression ainsi que la capacité d'emprunt. Ceci permet d'appréhender l'avenir sereinement. Cependant, une partie des revenus engendrant ce bon résultat est aléatoire, comme entre autres le poste « Gains & Mutations immobilières ». Le principe de prudence est donc toujours de mise.

Merci M. le Vice-Syndic pour votre présentation des comptes.

La Commission financière relève la très bonne tenue de ces comptes ainsi que le très bon résultat du compte de fonctionnement et recommande, comme également l'Organe de révision, d'approuver les comptes qui vous sont soumis. »

M. le Président remercie Mme JAQUIER pour le rapport de la Commission financière.

3) EXAMEN DE DETAIL DES COMPTES 2019

Les comptes et le rapport de gestion ayant été consciencieusement épluchés par chaque Conseillère générale et Conseiller général, par les membres de la Commission financière, dans les séances des Groupes politiques, **M. le Président** passe directement à l'examen de détail par chapitre et sous chapitre, pour permettre aux membres du Législatif de poser toutes questions sur les points restant encore obscurs. Les intervenants sont priés de citer le numéro du compte auquel ils font référence.

➤ Comptes des investissements (pages 23 à 46)

La lecture débute en page 23.

Aucune intervention.

➤ Comptes de fonctionnement (pages 47 à 78)

La lecture débute en page 47.

■ **INTERVENTION DE M. THIERRY ROPRAZ, CONSEILLER GÉNÉRAL, POUR LE GROUPE PLR – POSTE 140.3010.00 – PAGE 51**

« Lors de sa séance de préparation du mercredi 24 juin 2020, le Groupe PLR a été très surpris par le fait que la Commune doive ristourner à l'ECAB une subvention versée

pour le salaire du Commandant, soit un montant d'env. CHF 18'000.00 entre les comptes 2018 et le budget 2019.

Question no 1

Pourquoi, dans les comptes 2018, aucun revenu ne figure alors que la Commune recevait une subvention de l'ECAB ?

Question no 2

Merci de nous donner des explications concernant la précision suivante : « le mandat a été résilié pour faute de disponibilité ». Est-ce que ces travaux auraient pu être confiés à une entreprise de Romont ? »

■ **RÉPONSE DE M. EMMANUEL BUSSARD, CONSEILLER COMMUNAL**

- Réponse à la question no 1

S'il n'y a pas eu de subside versé en 2018, c'est tout simplement que le mandat entre l'ECAB et la Commune de Romont a pris fin au 31.12.2017.

- Réponse à la question no 2

Tous les mandats effectués par M. MAURON en faveur de l'ECAB sont des mandats ayant trait à la défense incendie, aux pompiers et à la protection de la population. Ainsi, ils ne pouvaient évidemment pas être confiés à des entreprises romontoises.

■ **INTERVENTION DE M. PHILIPPE AYER, CONSEILLER GÉNÉRAL – COMPTE 290.3120.04 EAU/EPURATION – ÉLECTRICITÉ – CHAUFFAGE – PROMENADE DES AVOINES – PAGE 57**

« Dans les comptes 2018 figurait la somme de CHF 33'367.00 et dans les comptes 2019 la somme de CHF 53'651.00, soit une différence de CHF 20'000.00. Quelle est l'explication ?

Et si on se réfère aux comptes 01, 02, 03, on ajoute encore CHF 10'000.00 de plus. Merci de nous fournir toutes explications utiles sur les causes/effets ».

■ **RÉPONSE DE M. DIDIER DEMIERRE, CONSEILLER COMMUNAL**

Ces augmentations proviennent du raccordement au chauffage à distance à la Rue Aliénor, à la Rue de l'Eglise, à la Rue des Béguines et à la Promenade des Avoines.

■ **INTERVENTION DE M. PHILIPPE AYER, CONSEILLER GÉNÉRAL**

«J'en déduis donc que le chauffage à distance nous fait perdre tout de même beaucoup d'argent. Il suffit de le fermer ! »

■ **M. DEMIERRE** en a pris bonne note et ira fermer les vannes...

■ **INTERVENTION DE MME JACQUELINE BOURQUI, CONSEILLÈRE GÉNÉRALE – PAGE 62**

« Sous la position comptable 400.3510.07 « Participation au canton – hôpitaux » de CHF 7'437.65, n'y aurait-il pas confusion avec la participation aux soins à domicile privés ? »

■ **RÉPONSE DE M. THIERRY SCHMID, CONSEILLER COMMUNAL**

« Je ne peux malheureusement pas répondre. A priori, les soins à domicile sont liés au RSG. Par rapport aux soins privés, je dois me renseigner et une réponse vous sera communiquée par mail. »

La parole n'étant plus demandée, **M. le Président** passe ensuite

- à la récapitulation par nature (lecture des pages 79 à 87) ;
- au bilan – actif/passif (lecture des pages 88 à 92).

4) DISCUSSION DE PORTEE GENERALE

■ **INTERVENTION DE M. THIERRY JORDAN, CONSEILLER GÉNÉRAL, POUR LE PLR**

«Réunis en séance de groupe, les Conseillers généraux PLR ont étudié les comptes 2019 dont le compte des investissements présente un excédent de dépenses de CHF 3'174'092.50 et le compte de fonctionnement un excédent de recettes de CHF 4'984'110.56.

Si nous ne pouvons que nous réjouir de ce résultat positif, il ne faut pas oublier qu'il est principalement lié à des évènements extraordinaires et temporaires.

En parallèle avec ces augmentations de recettes extraordinaires, la Commune doit faire face à une augmentation des charges liées, qui elles, s'annoncent durables. Nous incitons le Conseil communal à continuer à faire preuve de fermeté dans les associations de communes afin que cette charge reste supportable dans une période économiquement imprévisible.

Le Groupe PLR remercie le Conseil communal, en particulier le ministre responsable des finances ainsi que toute l'équipe de l'Administration communale pour la bonne tenue de ces comptes. Le Groupe PLR accepte à l'unanimité les comptes d'investissements et de fonctionnement 2019 ainsi que le rapport de gestion, et vous invite à en faire de même.»

■ **INTERVENTION DE M. NICOLAS PACCAUD, CONSEIL GÉNÉRAL, POUR LE GROUPE HORIZONS NOUVEAUX**

« Le 22 juin dernier, les membres du Groupe Horizons Nouveaux se sont rencontrés pour préparer cette séance du Conseil général et ont soigneusement épluché les comptes d'investissements, de fonctionnement ainsi que le rapport de gestion.

Le résultat de l'exercice 2019 étant dans la même lignée que celui des années passées, il m'est facile de reprendre une de nos interventions précédentes sur ce point. Je ne vais donc pas reprendre tous les chiffres, mais dans les grandes lignes, nous ne pouvons que féliciter le Conseil communal ainsi que tous les employés de la Commune qui ont respecté leur budget et ainsi généré un exercice 2019 bénéficiaire. J'espère que cette rigueur habitera encore longtemps les personnes qui œuvrent pour notre si belle Commune.

Le Groupe Horizons Nouveaux adresse tous ses remerciements aux personnes qui ont élaboré le rapport de gestion. Une fois encore, ces plus de 100 pages regorgent d'informations intéressantes de tous horizons.

Le Groupe Horizons Nouveaux acceptera les comptes de fonctionnement et des investissements et remercie l'Administration communale ainsi que le Conseil communal pour leur excellent travail. »

■ **INTERVENTION DE MME STEFANIE LOSEY, CONSEILLÈRE GÉNÉRALE, POUR LE GROUPE LES VERTS**

«Le Groupe Les Verts a pris connaissance des comptes d'investissements et de fonctionnement 2019. Les comptes d'investissements présentent la même réalité que les années précédentes. Si les montants à investir sont élevés lors de l'élaboration des budgets, force est de constater que seul peu de projets aboutissent. En témoigne la longue liste des investissements en cours, dont les demandes datent parfois de 8 à 11 ans. Cette lenteur, ce manque de courage et de vision de la part de notre Exécutif se solde par un bénéfice indécent de plus de CHF 4,8 mio, bénéfice qui peut encore être réduit grâce aux amortissements supplémentaires, pour n'afficher plus que CHF 1'764'673.26, alors que le budget annonçait un déficit d'environ CHF 500'000.00.

Certes, le Conseil communal met en avant le fait que ce bénéfice est lié à des entrées fiscales imprévisibles. Force est de constater, et je renvoie ici à l'intervention du Groupe des Verts du 12 décembre 2019, à l'occasion de la présentation de la planification financière, que ces recettes extraordinaires se répètent d'année en année et que la manière dont les recettes communales sont évaluées doit être revue.

Le Groupe Les Verts rappelle également que la politique financière des amortissements extraordinaires ne sera plus possible sous MCH2. Tout bénéfice de l'exercice viendra ainsi augmenter la fortune de la Commune de Romont. Ce changement aura un impact non négligeable sur la clé de répartition glânoise, avec comme résultat que la Commune de Romont paiera nettement plus dans les années à venir si les bénéfices de ces dernières années se répètent. Pour le Groupe Les Verts, il est urgent que les montants votés soient investis dans des infrastructures et dans des services améliorant la qualité de vie de nos

concitoyennes et concitoyens. C'est uniquement par ce biais que la Ville de Romont deviendra plus attrayante pour les personnes physiques ou morales.

Nous remercions M. Gabriel GILLIERON, ainsi que toutes les personnes du Service des finances pour la bonne tenue des comptes. Nous attirons néanmoins l'attention du Conseil communal sur l'arrivée de MCH2 et des changements qui y seront liés et réitérons notre demande de l'année dernière, à savoir que la Commune soutienne au mieux son Chef des finances pour cette transition. Concernant le rapport de gestion, le Groupe des Verts remercie toutes les personnes qui ont contribué à sa rédaction. C'est un document riche, qui présente beaucoup d'aspects différents de la vie romontoise. Le Groupe des Verts prend notamment note de l'annonce de l'exposition du Fonds photographique Donzallaz pour 2021. Nous nous réjouissons de découvrir le fruit de ce travail de valorisation.

Au niveau des déchets, nous constatons que la Commune de Romont est sur un plateau au niveau des déchets ménagers. Seul le passage à la taxe au poids permettra d'en réduire le volume. Nous déplorons également que le volume de papier augmente à nouveau. Le passage à l'envoi électronique de documents (que ce soit pour le Conseil général, mais aussi les factures ou autres documents de l'administration) permettrait de faire un pas dans la bonne direction. Nous nous permettons de rappeler au Conseil communal les différentes interventions faites par le Groupe des Verts au sujet de la thématique des déchets et du recyclage. Il est aussi intéressant de lire, en page 90, que (je cite) « pendant le transport, les élèves sont sous la responsabilité de la société de transports concernée ET de la Commune ». Il paraît important au Groupe des Verts de rappeler ce principe, étant donné les éternelles discussions autour de cette thématique lors des séances de Conseil général et les réponses insatisfaisantes de l'Exécutif.

Le Groupe des Verts accepte les comptes d'investissements, de fonctionnement et le rapport de gestion 2019 et encourage le Conseil général à en faire de même.»

■ **INTERVENTION DE M. OLIVIER MARILLER, CONSEILLER GÉNÉRAL, POUR LE GROUPE UDC**

«Le 23 juin dernier, les membres du Groupe UDC se sont réunis pour préparer cette séance du Conseil général.

Nous ne pouvons que féliciter le Conseil communal et le département des finances pour l'excellent travail réalisé dans ces documents. Les résultats nous montrent des chiffres plus que réjouissants, notamment dus aux divers impôts perçus, comme l'a mentionné précédemment M. le Vice-Syndic.

Nous sommes quand même surpris sur la capacité d'emprunt de plus de 61 millions de francs.

Lors de la séance du Conseil général du 12 décembre 2019, la présentation de la planification financière n'était guère réjouissante, voir catastrophique.

Bougeons-nous... Il est maintenant primordial de faire avancer certains projets pour le bien et le futur de notre population, tout en gardant les finances au mieux.

Merci également pour l'excellent travail présenté dans le rapport de gestion. Nous y découvrons diverses informations qui mettent en valeur les personnes, les sociétés et autres associations qui font que notre ville est si belle. Nous pouvons compter sur un personnel communal fidèle, un service du feu nécessaire et bien méritant, ainsi qu'une offre économique, culturelle et touristique que nous devons continuer à promouvoir et à soutenir.

Le Groupe UDC acceptera les comptes de fonctionnement et des investissements.»

■ **INTERVENTION DE M. NICOLAS SALAMIN, CONSEILLER GÉNÉRAL, POUR LE GROUPE PS**

« Notre Commune présente, une fois encore, une année comptable avec des bénéfices importants. Nous pouvons nous en réjouir car les comptes de la Commune sont sains et cette situation nous sera utile pour affronter sereinement les investissements à venir.

Cependant, au vu des différences entre les comptes et les budgets 2019, nous pouvons nous poser la question, comme notre Groupe le fait chaque année, de l'extrême prudence avec laquelle le Conseil communal prépare les budgets depuis maintenant de nombreuses années. Il est certes difficile d'avoir des estimations précises sur les rentrées fiscales, d'autant plus si elles sont conjoncturelles. Il nous semble cependant étonnant de réaliser continuellement de tels bénéfices et de systématiquement refuser de soutenir des propositions d'aide aux sociétés ou à notre jeunesse, d'amélioration pour nos élèves de certaines classes en pavillon ou des conditions des transports scolaires, pour ne citer que quelques éléments que nous avons proposés durant cette législature.

Il semblerait judicieux, pour notre Groupe, de trouver un juste milieu entre la prudence excessive menant aux bénéfices actuels et les dépenses à tout va dans l'élaboration des budgets. Nous espérons que le Conseil communal prenne en compte la tendance de ces dernières années afin que notre population bénéficie, au travers de services et infrastructures de qualité, d'une partie de la bonne situation financière actuelle.

Au final, le Groupe PS accepte les comptes et le rapport de gestion et encourage le Conseil général à en faire autant. Nous souhaitons remercier l'Administration communale pour ces documents très utiles et d'une qualité irréprochable. »

■ **INTERVENTION DE MME ROXANE ECOFFEY, CONSEILLÈRE GÉNÉRALE, POUR LE GROUPE PDC**

« Les membres du Groupe PDC se sont rencontrés le lundi 29 juin 2020. L'ensemble des comptes a été étudié et nous avons reçu de la part des Conseillers communaux toutes les réponses à nos questions et remarques.

Le Groupe PDC est très satisfait du résultat des comptes 2019. Nous remarquons que les comptes dégagent régulièrement un bénéfice important même sans les revenus extraordinaires, car les charges sont généralement surévaluées et les revenus sous-évalués. Néanmoins, l'augmentation des charges liées est bien réelle, au vu des nombreux projets du district. Restons donc attentifs aux dépenses futures.

Le Groupe PDC remercie le Service des finances ainsi que le Conseil communal pour leur travail et la bonne tenue des comptes.

Au vu de ce qui précède, les comptes 2019 ont été validés par le Groupe PDC à l'unanimité des membres présents ».

5) VOTE FINAL

A) COMPTES DES INVESTISSEMENTS

VOTE/DECISION

C'EST A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS QUE LE CONSEIL GENERAL ACCEPTE LES COMPTES D'INVESTISSEMENTS 2019.

B) COMPTES DE FONCTIONNEMENT

VOTE/DECISION

C'EST A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS QUE LE CONSEIL GENERAL ACCEPTE LES COMPTES DE FONCTIONNEMENT 2019.

M. le Président adresse, au nom du Conseil général, ses plus chaleureux remerciements à M. Jean-Denis CORNU, Directeur du dicastère FINANCES/ECONOMIE, à M. Gabriel GILLIERON, Chef du Service des finances, ainsi qu'à toute son équipe pour l'excellent travail effectué.

C) APPROBATION DU RAPPORT DE GESTION

Le rapport de gestion, très complet, est un document fort utile contenant une multitude d'informations et de données sur le fonctionnement de la Commune et de ses habitants. C'est un immense travail qui a le grand mérite de nous apporter, de manière minutieuse et fouillée, les informations sur les activités aussi variées et nombreuses conduites dans notre ville.

VOTE/DECISION

C'EST A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS QUE LE CONSEIL GENERAL APPROUVE LE RAPPORT DE GESTION 2019.

M. le Président adresse ses remerciements et félicitations à Mme la Conseillère communale et MM. les Conseillers communaux pour ce rapport, dont le travail de rédaction est très conséquent.

3. POINT DE LA SITUATION CONCERNANT LE PROJET DE LA NOUVELLE ECOLE

M. le Président cède la parole à **M. Didier DEMIERRE**, Conseiller communal, Directeur du dicastère des BATIMENTS, Chef de projet.

M. DEMIERRE s'exprime en ces termes :

« Si les agendas des Conseillers communaux ont quelque peu été allégés durant cette période de confinement partiel et de distanciation sociale, les séances ne se sont pas moins enchaînées concernant différents domaines et notamment au sujet de notre projet d'école.

Une conférence de presse organisée par notre Préfecture a clos le rapport ZELDA. Les représentants de la Commission « bâtiment scolaire » ont eu l'occasion de rencontrer M. le Préfet pour un dernier tour de questions. Cette décision nous permet maintenant d'aller de l'avant car les besoins en infrastructures scolaires sont bien réels et deviennent urgents.

Suite à la dernière séance du Conseil général annonçant des visites d'écoles modulaires et vantant la qualité de ces constructions, le Cycle d'Orientation nous a fait part de son intérêt afin d'étudier une solution commune, économique et rapide suite à l'annonce de la découverte d'amiante dans ses locaux.

Plusieurs séances ont pesé les « pour » et les « contre », notamment avec la possibilité d'utiliser la clause d'urgence qui aurait pu permettre une construction dans les délais demandés par le Cycle d'Orientation et de permettre aux Communes de la Glâne de faire de substantielles économies dans ce projet provisoire.

Malheureusement, la Commune de Romont ne pouvait pas garantir les délais imposés par le COG et s'est résolu à repartir selon les normes SIA avec l'organisation d'un mandat d'études parallèles.

Le principe du MEP a été présenté aux Conseillers communaux ainsi qu'à la Commission « bâtiment scolaire » par M. Bernard ZURBUCHEN, architecte, qui a déjà œuvré en Glâne, à la construction de l'école de Vuisternens-devant-Romont. M. ZURBUCHEN est prêt à nous épauler et démarrer le très important cahier des charges si le message au point suivant est accepté.

Le Conseil communal a validé cette procédure et a décidé de vous présenter une demande de crédit ce soir, et non pas seulement un montant de CHF 100'000.00 comme il avait été annoncé lors de la dernière séance du Conseil général à la question de M. BRODARD.

Il a également pris bonne note de vos remarques, notamment la dominance du bois, la possibilité de polyvalence des halles, la sécurité de nos enfants et l'amélioration de la mobilité douce dans le quartier d'Arruffens.

Dans son agenda, le Conseil communal a rencontré à plusieurs reprises le GASF (Groupe Artistique du Sud Fribourgeois), et celui-ci nous a transmis, au début de cette semaine, un courrier d'intention afin de participer au MEP prévu pour la construction de sa halle spécifique qui pourrait devenir un centre cantonal, voire même romand.

Cette halle permettra à nos écoliers, aux résidents du Centre éducatif ainsi qu'aux élèves du Cycle d'Orientation d'utiliser, durant les périodes scolaires, la halle de rythmique et ainsi

d'éviter la construction d'une 3^e halle ! Ces synergies permettront des économies à coup sûr pour tout le monde.

Ce dernier courrier du GASF renforce le choix du Conseil communal visant à réaliser ce complexe scolaire et sportif dans la zone En Bouley sur un terrain qui permettra de réaliser TOUTES ces infrastructures et dans une vision à moyen terme l'extension et le regroupement SUR UN SEUL SITE de toutes nos infrastructures scolaires puisqu'elles seront modulaires.

Avant de terminer, je vais reprendre quelques arguments qui ont incité le Conseil communal à se positionner, à la majorité, en faveur du choix du terrain « En Bouley » et non pas du site de la Condémine.

L'un des premiers qui a pesé dans la balance a été la détermination de la DAEC suite à l'opposition au changement de zone en 2018 et qui relevait finalement je cite « que le secteur En Bouley est pertinent pour accueillir les nouvelles infrastructures ». En effet, à cet endroit se trouvent déjà le Cycle d'Orientation et l'espace Bicubic, une école spécialisée ainsi que prochainement une piscine.

Au surplus, ce secteur bénéficie d'une bonne localisation, proche des services publics et du centre-ville. Le changement d'affectation est donc pertinent puisqu'il permet d'orienter le développement de l'urbanisation vers l'intérieur du milieu bâti et contribue à une densification du secteur En Bouley. Par conséquent, cette mesure est opportune et réalise les buts et principes de l'aménagement du territoire.

Pour le quartier de la Condémine, AUCUNE étude de mobilité n'a été faite ; les immeubles du secteur Pierre-de-Savoie ajoutent chaque jour un nouvel étage de 3-4 appartements et les places de parc viennent à manquer quand elles ne sont pas sauvages.

Actuellement pour la dépose des enfants, nous sacrifions quelques places devant l'entrée du Poste sanitaire de secours, tout comme devant le Château, en ville.

Suite à mes explications concernant la future collaboration avec le GASF, il ne devrait même plus y avoir de questions de la part des partisans du site de la Condémine. Cette halle spécifique devrait s'étendre sur 700 m².

En effet, l'étroitesse de la parcelle de la Condémine, avec un poste sanitaire de secours enterré, est un frein à la vision à moyen terme ainsi qu'aux promesses maintenant engagées avec le GASF.

Le site de la Condémine peut être réaffecté, revalorisé à un autre projet, comme il a été présenté dans le plan d'aménagement local mis à l'enquête en début d'année passée.

En Bouley est le site idéal de 27'000 m² avec des surfaces et des espaces DISPONIBLES qui permettront à futur une extension des bâtiments sans péjorer les espaces extérieurs avec une vue magique. Nos enfants et nos enseignants ne méritent-ils pas ce décor après avoir attendu si longtemps ?

Le Conseil communal s'est posé toutes ces questions. Elles ont été débattues puis les choix ont été corrigés, améliorés, rediscutés et enfin validés. Malgré tout, ces choix ne pourront plaire à tout le monde. Mais que chacun se pose la question : « Quel est l'intérêt et à qui va profiter cet intérêt ? ».

■ **INTERVENTION DE MME STEFANIE LOSEY, CONSEILLÈRE GÉNÉRALE, POUR LE GROUPE LES VERTS**

« Je prends la parole en tant que présidente de la Commission temporaire «Bâtiment scolaire ».

Depuis notre dernière séance du Conseil général, la Commission temporaire « Bâtiment scolaire » s'est réunie deux fois. Notre rythme soutenu du début a été quelque peu ralenti par la pandémie du Coronavirus.

La rencontre du 2 mars 2020 s'est déroulée en deux parties. Nous avons commencé la séance en présence de représentantes et représentants des Exécutifs de Billens-Hennens et de Mézières. Ce fut l'occasion pour chacune et chacun de donner un retour sur la visite des deux écoles construites selon le système modulaire que nous avons visitées début février. Les échanges ont été intéressants, riches et constructifs. Lors de cette séance, le Conseil communal nous avait également parlé des discussions avec M. le Préfet et le Cycle d'Orientation de la Glâne, pour une éventuelle mise à disposition de la nouvelle école durant les travaux de rénovation du COG.

Entretemps, cette option a été écartée, essentiellement pour des raisons de timing incompatible entre la Commune de Romont et le COG. Dans la deuxième partie de la séance, les Groupes politiques ont eu l'occasion d'adresser diverses questions aux représentants du Conseil communal. Là aussi, les discussions ont été constructives. La visite d'une halle de sport modulaire, prévue en date du 31.03.2020 n'a pas pu se faire, faute au Coronavirus, de même que la séance de la Commission temporaire agendée au 20.04.2020. La Commission temporaire « Bâtiment scolaire » s'est donc finalement retrouvée le 15 juin dernier, avec un ordre du jour bien rempli.

Cette séance s'est déroulée avec de nombreuses personnes invitées. Elle a débuté avec la présence de M. le Préfet, ainsi que des représentantes et représentants des Exécutifs de Mézières et de Billens-Hennens. Chaque Groupe politique et les Communes représentées ont pu donner un retour sur le document « Projet de la nouvelle école de Romont. Rapport final », rédigé par la Commune de Romont sur demande de la Préfecture.

M. le Préfet a souligné l'importance de clore le chapitre ZELDA et de lever les doutes et les suspicions. Ce document, fort complet, donne un historique du projet, depuis l'apparition de la nécessité d'un nouveau bâtiment scolaire, jusqu'à la demande de crédit présentée le 12 décembre 2019 au Conseil général de Romont. En tant que présidente de la Commission temporaire, je ne peux qu'encourager chaque personne intéressée à comprendre ce qui s'est passé, à parcourir ce document, ainsi que ses nombreuses annexes. Sur demande de la Commission temporaire, le Conseil communal a d'ailleurs présenté ce soir les arguments qui ont poussé notre Exécutif à choisir le site d'En Bouley. Encore en présence de M. le Préfet, la Commission est aussi revenue sur la discussion autour de l'éventuelle mise à disposition de la nouvelle école au Cycle d'Orientation de la Glâne pour la durée des travaux de rénovation. Les différents partenaires de la discussion ont ainsi pu apporter les arguments qui ont joué en défaveur de cette solution.

Au terme de ce point, M. le Préfet a quitté la salle et c'est M. Bernard ZURBUCHEN, architecte qui conseille la Commune dans le projet de la nouvelle école primaire, qui a

rejoint les membres permanents et les invités. La représentante et les représentants du Conseil communal de Romont, ainsi que M. ZURBUCHEN ont ainsi pu présenter le message 4.1 à l'ordre du jour de ce soir et répondre à différentes questions et craintes émises par les personnes présentes. M. ZURBUCHEN nous a expliqué le déroulement d'un mandat d'études parallèles, ainsi que ses avantages. Ce mandat d'études parallèles permettra de disposer de 7 à 8 projets pour le premier tour, puis 3 à 4 projets pour le 2e tour. Basés sur un cahier des charges précis, ces projets pourront facilement être comparés entre eux et le petit nombre permettra, pour le 2e tour, de demander des adaptations précises des projets. Les représentantes et représentants des Groupes politiques ont souligné unanimement l'importance d'avoir non pas seulement un programme, mais un cahier des charges complet, avec toutes les exigences par rapport à ce nouveau bâtiment. M. ZURBUCHEN a soutenu cette vision des choses. Les Groupes politiques ont également rappelé l'importance de rassembler toutes les personnes concernées par ce projet autour de la table. Il est nécessaire de n'avoir pas uniquement des architectes au sein du groupe de travail qui élabore le cahier des charges, mais aussi des personnes issues des différents groupes d'utilisateurs, ainsi que des personnes représentant les Groupes politiques. Les représentantes et représentants des Communes du Cercle scolaire ont également fait part de leur intérêt à être intégrés dans les futures démarches.

La dernière partie de la séance s'est déroulée uniquement en présence des représentantes et représentants du Conseil communal de Romont et des Groupes politiques. Elle a permis d'aborder encore quelques questions, notamment d'ordre financier et de temps. Le prochain rendez-vous est déjà pris. La Commission temporaire « Bâtiment scolaire » se retrouvera le jeudi 7 juillet, afin de discuter de la proposition de composition de l'équipe qui travaillera sur le cahier des charges. Je profite de l'occasion pour redire ici l'importance que tous les Groupes politiques soient partie prenante de ce projet, et ce dès le départ. Seulement si nous sommes tous unis derrière ce projet, nous pourrons éviter qu'au changement de législature, au printemps 2021, tout le projet ne soit à nouveau remis en question. Ce sentiment est partagé à l'unanimité par les différents Groupes du Conseil général représentés au sein de la Commission.

Comme vous pouvez donc le constater, le Conseil communal et le Conseil général, tous Partis confondus, travaillent ardemment à faire avancer ce projet d'école primaire, afin que nos enfants ou petits-enfants - pour certaines et certains - puissent bénéficier d'une nouvelle structure rapidement.

Nous ne manquerons pas de vous informer de l'avancement des réflexions et discussions lors de la prochaine séance de Conseil général.»

■ **INTERVENTION DE MME CHRISTELLE MASUR LUU, CONSEILLÈRE GÉNÉRALE, POUR LE GROUPE LES VERTS**

« C'est avec beaucoup d'intérêt que le Groupe Les Verts a pris connaissance du rapport final sur le projet de la nouvelle école de Romont, publié le 28 avril dernier. Même si notre représentante à la Commission temporaire a déjà donné un écho lors de la dernière séance de ladite Commission, je tiens à revenir ce soir sur certains points. Ce rapport, finalement rédigé sur demande de M. le Préfet, avait déjà été demandé à maintes reprises par le Groupe des Verts, et ce depuis plus de deux ans. Nous déplorons néanmoins qu'il n'y ait pas eu de rapport indépendant sur le sujet. Le document en question fournit un historique

complet du projet ZELDA, ainsi que de nombreuses annexes. Mais il montre aussi clairement que la décision d'abandon est avant tout d'ordre politique, et non pas tellement d'ordre fonctionnel. Une annexe en particulier a retenu toute notre attention, soit l'annexe no 14, avec les arguments en faveur et en défaveur des sites de la Condémine et d'En Bouley. Ce listing donne l'impression que le choix du changement de terrain a été fait en premier et qu'ensuite, le Conseil communal a recherché des arguments pour convaincre. Il en ressort un net sentiment de malaise à la lecture. En défaveur du site de la Condémine, on trouve par exemple les contraintes légales. En effet, le Bureau BAUART a précisé qu'il ne faudrait pas y construire un bâtiment qui ressemble au projet ZELDA. Si le besoin de Romont est un bâtiment d'un seul tenant, avec plusieurs préaux, il n'y a AUCUNE chance que ça pose problème étant donné que le projet ZELDA proposait justement l'inverse.

Vu le cahier des charges flou du premier concours, les projets d'un nouveau concours d'architecture ne seraient pas comparables, d'autant plus qu'aucun projet de la première mise au concours ne correspondait aux besoins de la Commune, d'après ce qu'on voit dans le rapport. Ensuite, plusieurs arguments sont cités comme défavorables au site de la Condémine, alors qu'ils le seraient aussi pour En Bouley, mais qu'ils n'y apparaissent pas, comme le concept de mobilité difficile et l'accès en bus pas aisé par exemple. Inversement, des arguments sont portés au crédit d'En Bouley, alors qu'on pourrait également les citer en faveur de la Condémine, à savoir la possibilité de mettre en place un concept pour les enfants venant à l'école en vélo, des synergies avec le CO, comme c'est le cas actuellement. D'autres arguments sont franchement fallacieux, comme par exemple « pas de synergies possibles avec le CO » pour le site de la Condémine, alors qu'aujourd'hui, les élèves vont déjà au CO pour la gym. Cela vaut aussi pour la dépose minute complexe (qui sera tout aussi compliquée sur le plateau d'Arruffens, avec en plus les arrêts des bus). Et pour terminer, certains arguments sont peu pertinents : les synergies avec le CESG étaient déjà possibles en ville, mais cela a-t-il servi jusqu'ici ?

En bref, les arguments contre le site de la Condémine ont l'air très nombreux, alors que les deux seuls problèmes réels sont l'abri PC sous le terrain, ainsi que sa taille. Le dernier élément qui interpelle est le suivant : en faveur du site En Bouley, on peut lire : « mise en valeur site Condémine, vente terrain, zone de détente etc. ». Il s'agit là certainement de la véritable raison du choix initial. Alors pourquoi ne pas être transparents à ce sujet ? Le problème de la transparence, c'est justement quelque chose qui fait perdre un temps fou durant toute cette législature. En disposant plus vite de la liste des problèmes fonctionnels du projet ZELDA, ainsi que les autres projets sur le podium du concours, il serait vite devenu clair pour le Conseil général que le ver était dans le fruit dès la mise au concours, ce qui aurait évité de partir dans tous les sens et de gaspiller, au final, plus d'un million de francs. »

4. DEMANDES DE CREDITS

4.1. DEMANDE DE CREDIT DE CHF 340'000.00 POUR L'ORGANISATION ET LA MISE EN PLACE D'UN MANDAT D'ETUDE PARALLELE (MEP) CONFORME A LA SIA POUR LA CONSTRUCTION D'UN CENTRE SCOLAIRE ET DES INSTALLATIONS SPORTIVES

M. le Président cède la parole à **M. Didier DEMIERRE**, Conseiller communal, Directeur du dicastère des BATIMENTS, Chef de projet.

RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIERE

M. le Président cède la parole à **M. Alain BOSSON**, Membre de la Commission financière.

« Lors de sa dernière séance du 16 juin, la Commission financière a accepté à l'unanimité de ses membres présents la demande de crédit de CHF 340'000.00 pour le point 4.1.

La Commission financière recommande au Conseil général d'accepter cette demande de crédit. »

DISCUSSION DE PORTEE GENERALE

■ INTERVENTION DE M. JEAN-FRANÇOIS ROCH, CONSEILLER GENERAL, POUR LE GROUPE PLR

« Le Groupe PLR s'est réuni la semaine passée pour se positionner, entre autres, sur la demande de crédit de CHF 340'000.00 pour l'organisation d'un mandat d'études parallèles afin de réaliser un nouveau centre scolaire. La pertinence de réaliser cette nouvelle école En Bouley, en utilisant le site de la Condémine pour l'extrascolaire, nous a convaincus. Notre Groupe attire toutefois l'attention du Conseil communal et du futur comité de pilotage sur le fait de jouer au maximum, et dans les limites légales bien sûr, la carte « locale » concernant le choix des Bureaux et des Constructeurs potentiels sélectionnés pour ce concours.

Nous rendons attentifs les futurs décideurs sur le fait que des compétences très intéressantes existent dans diverses commissions du Conseil général, notamment celle des finances et celle de l'aménagement. Pensez-y lors de l'élaboration du cahier des charges de ce complexe scolaire, ainsi que pour la composition du futur jury qui va gérer ce mandat d'études parallèles.

La majorité du Groupe PLR va voter favorablement cette demande de crédit et recommande au Conseil général d'en faire de même.

Pour terminer, j'ai discuté avec mes deux enfants qui fréquentent actuellement l'école de la Condémine, pour encore un demi-jour... et leur ai expliqué qu'il y aura sûrement bientôt une nouvelle école à Romont et qu'ils devaient s'en réjouir. Au départ ils m'ont dit qu'ils voulaient rester à la Condémine, mais j'ai finalement réussi à les convaincre sur le fait qu'ils seraient très bien dans cette nouvelle école En Bouley. J'espère que le Conseil général en est convaincu aussi.»

■ INTERVENTION DE MME MURIELLE JAQUIER, CONSEILLERE GENERALE, POUR LE GROUPE HORIZONS NOUVEAUX

« Dans le cadre de la préparation de cette séance du Conseil général, le Groupe HN a analysé attentivement cette demande de crédit.

Le contenu de ce message ainsi que le feedback distillé par la Commission temporaire « bâtiment scolaire » incitent le Groupe HN à soutenir la démarche du Conseil communal. A

notre connaissance et à ce jour, la proposition de construire un bâtiment scolaire principal modulaire ainsi qu'une salle de sport double est judicieuse de par la rapidité de la construction et des coûts inférieurs par rapport à une construction traditionnelle.

Si l'objectif final semble être acquis, le chemin pour y arriver va nous occuper ces prochains temps. Ce montant de CHF 340'000.00 n'est que la première étape pour l'élaboration du nouveau projet d'école, mais une étape importante qui va permettre au Conseil communal accompagné de M. ZURBUCHEN, architecte-conseil, pour encadrer l'établissement du programme et du règlement ainsi que d'élaborer le cahier des charges correspondant. L'expérience des anciens projets avortés ainsi que la participation des architectes, spécialistes, enseignant-e-s, représentant-e-s politiques et de l'Exécutif dès le début et dans le jury sera, je l'espère, gage de succès et d'enthousiasme tout au long du parcours.

Le Groupe Horizons Nouveaux soutient donc le Conseil communal dans sa démarche et propose au Conseil général d'accepter cette demande de crédit. »

■ **INTERVENTION DE M. OLIVIER MARILLER, CONSEILLER GENERAL, POUR LE GROUPE UDC**

« Le Groupe UDC a beaucoup échangé autour de cette demande de crédit. Les questions destinées à notre représentant à l'Exécutif ont été nombreuses.

Nous en sommes arrivés à la conclusion suivante :

Le concept présenté semble remarquable. Les premières approches réalisées partent sur de bons rails, avec des personnes expérimentées et compétentes.

Le souhait d'intégrer le maximum de personnes lors des premières réflexions pour l'établissement du cahier des charges semble judicieux, mais celles-ci devront garder les pieds sur terre et accepter de faire des compromis. Il ne sera pas possible de combler les attentes de tout le monde.

Enfin, les prochaines semaines et mois à venir vont plutôt s'orienter vers les vacances dans un premier temps, puis s'organiser vers la préparation et les échanges politiques en vue des prochaines élections de mars 2021. Cela va impacter le planning et la rédaction du cahier des charges. Dans l'idéal, celui-ci devra être terminé avant le changement de législature afin d'éviter encore d'autres changements.

Le Groupe UDC soutiendra à l'unanimité cette demande de crédit.»

■ **INTERVENTION DE M. NICOLAS SALAMIN, CONSEILLER GENERAL, POUR LE GROUPE PS**

« Soyons clairs. Le Groupe PS souhaite une école et donc nous soutenons la demande de crédit pour un MEP faite ce soir.

Nous avons cependant une série de points importants à mettre en avant. Tout d'abord, il nous semble essentiel que le Conseil Communal établisse un cahier des charges complet et solide. Les discussions pour son établissement doivent inclure une large représentation des utilisateurs, parents, partis politiques, communes partenaires. Ce point ne doit pas être

bâclé pour accélérer la procédure car cela ne ferait qu'échapper à un aspect incontournable permettant à ce projet d'aller de l'avant sereinement. Cela évitera également un nouveau gâchis comme il fut le cas pour le projet ZELDA. Il est important que nous apprenions de nos erreurs et que la transparence la plus totale entoure toutes les discussions sur ce projet d'école.

Ensuite, nous parlons ici d'une construction modulaire afin de réduire les coûts. L'aspect financier est certes important, mais notre Groupe reste décidé à ne pas accepter une école au rabais, qui ne répondrait pas entièrement aux besoins des élèves de nos communes ainsi qu'à ceux des enseignants pour des raisons budgétaires. Il faut certes être raisonnable, et une construction modulaire est une bonne solution, mais les comptes 2019 montrent que nous avons les moyens de nos ambitions et il serait regrettable de ne voir ce projet qu'uniquement sous l'angle financier.

Il reste que le bâtiment lui-même est un des nombreux aspects de ce projet. Mais nous attendons également que tous les problèmes liés à l'implantation de l'école - soit les aménagements extérieurs, les flux d'élèves qui seront nécessairement importants, les projets de mobilité - soient partie prenante du projet d'école et que ces aspects soient présentés clairement au Conseil général, discutés au sein de la Commission « bâtiment scolaire » et débattus si nécessaire avant qu'un projet final et unique soit choisi.

Au final, la construction de l'école va prendre encore quelques années et la prévision du Conseil communal pour une ouverture à la rentrée 2022-2023 est très optimiste. Nous espérons également que le Conseil communal fasse tout le nécessaire pour que les conditions des élèves durant les années à venir soient considérées et améliorées autant que possible, surtout dans les pavillons qui sont, comme nous le savons tous, vieillissants. »

■ **INTERVENTION DE M. JEAN-YVES PYTHON, CONSEILLER GENERAL, POUR LE GROUPE PDC**

« Le Groupe PDC, réuni en séance le 29 juin dernier, a accepté la demande de crédit de CHF 340'000.00 pour l'organisation et la mise en place d'un mandat d'étude parallèle (MEP). Si nous voulons faire avancer ce dossier et, de ce fait, avoir une école dans les plus brefs délais, le Conseil général doit donner un élan positif à cette demande de crédit.

Le Groupe PDC souhaiterait aussi que dans ce projet, le Conseil communal étudie la possibilité visant à ce que les salles de gym puissent servir de salle polyvalente. Ceci répondrait à l'attente de toutes les sociétés romontoises. En effet, nous devons être le seul district qui n'en possède pas. Ceci est l'occasion ou jamais de le prévoir. »

■ **INTERVENTION DE MME CHRISTELLE MASUR LUU, CONSEILLERE GENERALE, POUR LE GROUPE LES VERTS**

« Le Groupe des Verts a pris connaissance avec intérêt de ce message. Comme vous le savez, le sujet de la nouvelle école primaire nous tient à cœur. Avec cette demande de crédit, nous espérons que le projet pourra enfin aller de l'avant. Et nous prenons bonne note de l'intention du Conseil communal selon laquelle « aucune concession ne sera faite au bien-être des utilisateurs ». »

L'idée de proposer un Mandat d'Etude Parallèle (MEP) est intéressante, car elle permet de restreindre la comparaison à un petit nombre de projets.

Toutefois, pour que cela ait du sens, un cahier des charges précis doit être élaboré, afin que les projets proposés soient tous comparables et tous fonctionnels. A ce sujet, des inquiétudes subsistent. A la lecture du rapport sur l'abandon de ZELDA, il apparaît clairement que l'absence d'un cahier des charges détaillé était l'un des principaux problèmes qui a finalement eu raison du projet. En effet, sans le cadre donné par un cahier des charges clair et complet, les projets étaient d'une part tous très différents, et comprenaient divers problèmes d'ordre fonctionnel.

Nous attirons donc l'attention du Conseil communal précisément sur ce point. Afin de pouvoir élaborer un cahier des charges rigoureux, qui donnera la bonne direction à ce projet, le Conseil communal doit s'entourer non seulement de spécialistes de la construction, mais également des différents groupes qui utiliseront le bâtiment au quotidien (Corps enseignant, Service de conciergerie et de nettoyage, élèves, parents, etc.). Il est également important que les différents Groupes politiques soient partie prenante de ce projet dès le départ, afin qu'ils puissent le soutenir. Si le Conseil communal est bien entouré, il pourra avoir une vision claire et détaillée du projet. Un programme des classes tel qu'il nous est présenté dans le message 4.1 est certes nécessaire, mais pas suffisant pour établir un cahier des charges. Si le nouveau projet démarre avec un cahier des charges complètement flou, les projets proposés seront trop différents pour pouvoir être comparés, et nous nous retrouverons à la case départ, avec des dépenses en plus.

Un cahier des charges est un document qui permet de cadrer un projet de manière contractuelle, qui formalise les détails concernant les besoins des utilisatrices et utilisateurs, les fonctionnalités attendues, les contraintes de construction (comme le nombre de bâtiments, de préaux...), les matériaux souhaités, leur provenance... Il doit être le plus précis et exhaustif possible et mettre d'accord tous les acteurs du projet. Il permet ensuite de cadrer et d'organiser toutes les relations avec le prestataire et sert de base contractuelle. C'est donc un outil fondamental qu'il s'agit d'établir avec soin en intégrant les différents acteurs pour obtenir des projets cohérents.

Le deuxième aspect qui a empêché le premier projet de voir le jour était le manque d'implication des utilisateurs. Pour que cette implication soit efficace, elle doit impérativement intervenir au début d'un projet, donc dans l'élaboration du cahier des charges.

Selon la vision du Conseil communal, le site En Bouley doit être voué, à long terme, à accueillir l'ensemble des classes primaires du Cercle scolaire. Il s'agit donc d'impliquer des enseignantes et enseignants de tous les groupes de niveaux scolaires, ainsi que les enseignantes et enseignants ACT/ACM, de sport et bien entendu le concierge. Chacun de ces groupes a des besoins spécifiques et une vision de la fonctionnalité d'un bâtiment scolaire différents, qu'il s'agit de prendre en compte.

En plus de cela, la Commission temporaire, qui a épaulé le Conseil communal ces derniers mois dans le développement du projet d'école, a démontré la pertinence d'impliquer des membres de tous les Partis dans les réflexions, permettant ainsi au projet d'être porté non pas seulement par le Conseil communal, mais également par le Conseil général, ainsi que par la population du cercle scolaire. Cela serait également tout à fait adéquat, dans le cadre

de l'élaboration d'un cahier des charges, de poursuivre cette fructueuse collaboration, afin d'aboutir à un projet qui fasse enfin envie à tout le monde.

Le Groupe Les Verts restera également très attentif à la question de la mobilité et fait d'ores et déjà part de sa requête tendant à ce que la demande de crédit de construction soit impérativement liée à la demande de crédit pour l'aménagement de la mobilité aux alentours directs de l'école (y compris dans le quartier En Bouley) et sur tout le plateau d'Arruffens.

Nous espérons vivement que le Conseil communal saura prendre en compte nos inquiétudes, et mènera sérieusement l'élaboration d'un cahier des charges avec tous les acteurs nécessaires. Le Groupe des Verts soutient donc cette demande de crédit et recommande au Conseil général d'en faire de même. »

VOTE/DECISION

C'EST À L'UNANIMITÉ DE SES MEMBRES PRÉSENTS QUE LE CONSEIL GENERAL ACCEPTE LA DEMANDE DE CRÉDIT DE CHF 340'000.00 POUR L'ORGANISATION ET LA MISE EN PLACE D'UN MANDAT D'ÉTUDE PARALLÈLE (MEP) CONFORME À LA SIA POUR LA CONSTRUCTION D'UN CENTRE SCOLAIRE ET DES INSTALLATIONS SPORTIVES.

4.2. DEMANDE DE CREDIT DE CHF 35'937.55 POUR LA PARTICIPATION DE LA COMMUNE DE ROMONT A LA DEPOLLUTION DU TERRAIN VENDU AU COG

M. le Président cède la parole à **M. Jean-Denis CORNU**, Vice-Syndic, pour la présentation de cette demande de crédit.

RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIÈRE

M. le Président cède la parole à **M. Philippe AYER**, Membre de la Commission financière.

« La Commission financière a étudié le message du Conseil communal lors de sa séance du 9 juin 2020 et a rencontré le Conseil communal qui lui a fourni les réponses à ses questions en date du 16 juin dernier.

C'est à l'unanimité de ses membres que la Commission financière a voté en faveur de cette demande de crédit et propose au Conseil général d'en faire de même.»

DISCUSSION DE PORTEE GENERALE

■ INTERVENTION DE MME OPHELIE BRODARD, CONSEILLERE GENERALE, POUR LE GROUPE LES VERTS

« Le Groupe Les Verts s'est penché avec attention sur cette demande de crédit et l'approuve. En effet, il est indispensable de dépolluer le terrain, afin de garantir le bien-être et la santé de toutes et tous à l'avenir. Les Verts déplorent cependant que les choses n'aient pas été

faites correctement dès le départ, c'est-à-dire au moment de la destruction de l'ancienne ferme. Ce genre de coûts surprises ne fait jamais plaisir. Rappelons-nous notamment les millions de francs qu'il a fallu investir pour la dépollution du site de Nespresso, une dépollution à laquelle nous ne nous attendions pas non plus.

Le Groupe des Verts restera attentif à la thématique des sols pollués et demande au Conseil communal de mener une politique proactive, afin d'assainir son territoire. Nous approuverons également sans commentaire supplémentaire le crédit n° 4.5 ».

VOTE / DECISION

C'EST A L'UNANIMITE DE SES MEMBRES PRESENTS QUE LE CONSEIL GENERAL ACCEPTE CETTE DEMANDE DE CREDIT DE CHF 35'937.55 POUR LA PARTICIPATION DE LA COMMUNE DE ROMONT A LA DE POLLUTION DU TERRAIN VENDU AU COG.

4.3. DEMANDE DE CREDIT DE CHF 300'000.00 POUR LES TRAVAUX D'EPURATION ET D'ADDUCTION AUX ECHERVETTES

décomposée comme suit :

4.3.1. CHF 200'000.00 POUR LE DEPLACEMENT D'UN COLLECTEUR ET MISE EN SÉPARATIF

4.3.2. CHF 100'000.00 POUR LA MISE EN PLACE D'UNE NOUVELLE CONDUITE D'ADDUCTION

M. le Président cède la parole à **M. Luc BARDET**, Conseiller communal, en charge du dicastère EAU/EPURATION, pour la présentation de cette demande de crédit.

RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIÈRE

M. le Président cède la parole à **M. Jean-Yves PYTHON**, membre de la Commission financière.

« Réunis en séance le 9 juin 2020, les membres de la Commission financière ont étudié la demande de crédit de CHF 200'000.00 pour le déplacement d'un collecteur et mise en séparatif. En date du 16 juin, la Commission financière a rencontré les membres du Conseil communal qui ont répondu à nos questions. La Commission financière déplore que cette demande de crédit ne soit pas arrivée avant l'exécution des travaux et elle pense que ce dossier aurait pu être préparé différemment.

C'est à la majorité de ses membres présents que la Commission financière a accepté cette demande de crédit et invite le Conseil général à en faire de même. »

DISCUSSION DE PORTEE GENERALE

La discussion de portée générale n'étant pas utilisée, **M. le Président** passe sans transition au vote de cette demande de crédit.

VOTE / DECISION SUR LE PT 4.3.1.

C'EST A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS QUE LE CONSEIL GENERAL ACCEPTE LA DEMANDE DE CREDIT DE CHF 200'000.00 POUR LE DEPLACEMENT D'UN COLLECTEUR ET MISE EN SEPARATIF.

VOTE / DECISION SUR LE PT 4.3.2.

C'EST PAR 44 OUI ET 1 ABSTENTION QUE LE CONSEIL GENERAL ACCEPTE LA DEMANDE DE CREDIT DE CHF 100'000.00 POUR LA MISE EN PLACE D'UNE NOUVELLE CONDUITE D'ADDUCTION.

4.4. DEMANDE DE CREDIT DE CHF 550'000.00 POUR LE BOUCLAGE DE L'ADDUCTION D'EAU POTABLE A LA ROUTE DE LA PARQUETERIE

M. le Président cède la parole à **M. Luc BARDET**, Conseiller communal en charge du dicastère EAU/EPURATION pour la présentation de cette demande de crédit.

RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIÈRE

M. le Président cède la parole à **M. Christophe GIRARD**, Membre de la Commission financière.

« Réunie en séance les 9 et 16 juin 2020, la Commission financière a étudié cette demande de crédit. Aux questions posées, réponses ont été données. C'est donc à l'unanimité de ses membres que la Commission financière a accepté ce crédit et vous invite à en faire de même. »

La discussion de portée générale n'étant pas utilisée, **M. le Président** passe sans transition au vote de cette demande de crédit.

VOTE / DECISION

C'EST A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS QUE LE CONSEIL GENERAL ACCEPTE CETTE DEMANDE DE CREDIT DE CHF 550'000.00 POUR LE BOUCLAGE DE L'ADDUCTION D'EAU POTABLE A LA ROUTE DE LA PARQUETERIE.

4.5. DEMANDE DE CREDIT DE CHF 100'000.00 POUR L'ASSAINISSEMENT DE LA DECHARGE DE SAINTE-ANNE PAR LA DEVIATION D'UNE CANALISATION D'EAUX CLAIRES

M. le Président cède la parole à **M. Luc BARDET**, Conseiller communal en charge du dicastère EAU/EPURATION pour la présentation de cette demande de crédit.

RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIÈRE

M. le Président cède la parole à **M. Thierry JORDAN**, Membre de la Commission financière.

«Lors des séances du 9 et 16 juin, la Commission financière s'est penchée sur la demande de crédit 4.5. de CHF 100'000.00 pour l'assainissement de la décharge Sainte-Anne.

Cette demande de crédit n'a fait l'objet d'aucune question particulière. La Commission financière l'a acceptée à l'unanimité et vous invite à en faire de même. »

La discussion de portée générale n'étant pas utilisée, **M. le Président** passe sans transition au vote de cette demande de crédit.

VOTE / DECISION

C'EST A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS QUE LE CONSEIL GENERAL ACCEPTE CETTE DEMANDE DE CREDIT DE CHF 100'000.00 POUR L'ASSAINISSEMENT DE LA DECHARGE DE SAINTE-ANNE PAR LA DEVIATION D'UNE CANALISATION D'EAUX CLAIRES.

4.6. DEMANDE DE CREDIT DE CHF 300'000.00 POUR LA REALISATION DE MESURES ORGANISATIONNELLES ET CONSTRUCTIVES POUR LA COLLECTE DES DECHETS MENAGERS ET LES ENCOMBRANTS EN VUE DE PASSER A LA TAXE AU POIDS

A la demande du Conseil communal, ce point a été retiré de l'ordre du jour, en début de séance.

4.7. DEMANDE DE CREDIT DE CHF 330'000.00 POUR LE FINANCEMENT DE MESURES D'AMENAGEMENT DANS L'INTRA-MUROS

décomposée comme suit :

4.7.1. CHF 80'000.00 POUR BOUCLER LE CREDIT LIE A LA REVISION DU PLAN SPECIAL DE LA ZONE INTRA-MUROS ET POUR LE GUIDE D'AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS

4.7.2. CHF 250'000.00 POUR ETABLIR UN MANDAT D'ETUDE PARALLELE (MEP)

M. le Président cède la parole à **M. Marc MENOUD**, Conseiller communal en charge du dicastère des CONSTRUCTIONS/AMENAGEMENT pour la présentation de cette demande de crédit.

RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIÈRE

M. le Président cède la parole à **M. Jean-Marcel SCHMOUTZ**, Membre de la Commission financière.

«Réunie en séance les 9 et 16 juin 2020, la Commission financière a étudié avec intérêt le message 4.7 concernant la demande de crédit de CHF 330'000.00 pour le financement de mesures d'aménagement de l'intra-muros.

En ce qui concerne le point 4.7.1., la demande de crédit de CHF 80'000.00 servira à régulariser le crédit de CHF 180'000.00 pour le concept intra-muros voté le 21 mars 2013 qui, pour les raisons expliquées dans le message, a généré un dépassement de CHF 71'886.00. La Commission a accepté à l'unanimité cette demande de crédit.

Pour le point 4.7.2., soit la demande de crédit de CHF 250'000.00 pour établir un mandat d'étude parallèle (MEP), la Commission financière s'est demandée s'il était vraiment judicieux de voter un crédit de CHF 250'000.00 tout en sachant que l'on ne pourra pas réaliser la plupart de ces infrastructures, si l'on se réfère à la planification financière. De plus, selon le message du Conseil communal, cette étude n'aura aucune valeur légale.

La Commission financière a conscience de l'importance de tels aménagements et pense que la demande du Conseil communal et de la Commission d'aménagement est tout à fait justifiée. Cependant, nous pensons qu'il ne serait pas opportun d'investir autant d'argent s'il n'y a pas l'assurance que toutes les étapes se réalisent. C'est pourquoi la Commission financière a rejeté, à la majorité de ses membres présents, cette demande de crédit.»

DISCUSSION DE PORTEE GENERALE

■ INTERVENTION DE M. ACHILLE DEILLON, CONSEILLER GENERAL, POUR LE GROUPE PDC

«Lors de sa séance de préparation, le Groupe PDC s'est penché avec intérêt sur le message 4.7. Le message 4.7.1 n'a pas posé de problème et a été approuvé à l'unanimité. Quant au message 4.7.2 relatif à la demande de crédit de crédit pour l'établissement d'un MEP, il a soulevé beaucoup de questions et d'interrogations. Il a surtout été relevé le manque de précisions du message, un certain flou dans les objectifs, et des questions concernant les objectifs recherchés ; tous ces éléments ne trouvaient pas réponses au sein du groupe (objectifs sur la procédure, cadre légal, but économique recherché dans les travaux et planning dans le temps).

Dans ce sens, le Groupe PDC demande le retrait de la demande de crédit 4.7.2. jusqu'à la prochaine séance du Conseil général d'automne afin que le message réponde clairement aux objectifs recherchés, aux discussions qu'il y avait eues avec la Commission d'aménagement et donne des réponses précises aux membres du Conseil général afin de valider ce crédit, crédit important que je soutiens en tant que membre de la Commission

d'aménagement ».

■ **INTERVENTION DE M. PHILIPPE JORDAN, CONSEILLER GENERAL, POUR LE GROUPE HORIZONS NOUVEAUX**

« Lors de sa séance de préparation du lundi 22 juin dernier, le Groupe HN s'est penché avec la plus grande attention sur cette demande de crédit et a pris note du fait qu'elle correspond à la volonté du Conseil communal de répondre à la demande de la Commission d'aménagement de pouvoir disposer d'un concept global pour des interventions cohérentes dans l'aménagement de l'intra-muros, notre carte de visite historique, culturelle et touristique.

Nous partageons à tous points de vue cette approche et l'idée de traiter de manière coordonnée les aspects de sécurité, mobilité et parcage dans l'intra-muros. Dans ce sens, la démarche par mandat d'étude parallèle nous semble pertinente et ne peut que contribuer à se poser les bonnes questions par rapport à l'attractivité et à la convivialité du centre-ville.

En conséquence, le Groupe HN approuvera avec enthousiasme cette demande de crédit et souhaite vivement être rejoint par les autres Groupes politiques. En passant, le Groupe tient aussi à remercier le Conseil communal d'avoir été sensible aux arguments développés de longue date par la Commission d'aménagement et d'avoir fait le choix de se doter d'un outil performant de planification.»

■ **INTERVENTION DE M. STEFAN TRUEMLER, CONSEILLER GENERAL, POUR LE GROUPE PLR**

« Le Groupe PLR a discuté de la demande de crédit pour le financement de mesures d'aménagement de l'intra-muros, soit d'accepter le dépassement du crédit et d'investir des moyens complémentaires pour un mandat d'étude parallèle à caractère participatif.

Le dépassement de plus de 40 % du crédit initial nous interpelle. La longue liste de prestations hors mandat – qui paraissent pourtant comme très proches du sujet – est un justificatif bienvenu. Elle nourrit néanmoins le sentiment que ce dossier ne fait peut-être pas partie des objets les plus strictement suivis par l'Administration communale – ou laisse planer un doute si ses prestataires spécialisés l'ont toujours judicieusement soutenue dans la gestion du mandat au cadre financier donné.

Ces dernières années, entre les études d'aménagement, de stationnement etc., sans tenir compte des travaux dans le cadre du PAL général, plus d'un demi-million de francs ont été dépensés pour des études, si nos calculs sont justes. Rappelons toutefois qu'il s'agit d'un sujet dont l'importance et l'urgence ont souvent été évoquées et qu'un excédent de moyens engagés semble préférable à des longues années de stand-by.

Dans le même esprit, nous saluons vivement l'initiative d'un mandat d'étude parallèle proposé par la Commission d'aménagement. La Commission, tout comme les parties intéressées de la population, ont eu l'impression que des études ont été menées sans savoir si elles étaient soumises à une régie globale et si les résultats seront exploités de manière cohérente. Mais il y a surtout le sentiment que tout s'est passé dans une espèce de « bulle » loin de la vie réelle des habitants des quartiers historiques de la ville (dont fait partie

Chavannes, ne l'oublions pas !), des personnes de près ou de loin qui s'y rendent et des commerces et bureaux très divers qui y proposent leurs services. Ce sentiment s'est fait vivement remarquer à l'occasion des réunions dans le cadre du Forum romontois. On déplore l'absence d'un débat de fond qui, malgré la complexité du sujet et en connaissance des démarches controversées dans d'autres villes, aurait pu mener à un accord sur une vision globale, un cahier des charges fondamental porté par tous les milieux concernés. En conséquence, des résultats intermédiaires des études ont été soit remis en question par des interventions particulières, soit sur le fond, comme cela vient de se passer dans la Commission d'aménagement.

On peut évidemment craindre que cette initiative arrive trop tard, que l'on mette la charrue avant les bœufs, qu'il s'agisse d'une démarche participative alibi gérée essentiellement par des mandataires et qui embellira un guide sans valeur légale qui est déjà fait à 70 %.

Nous sommes néanmoins d'avis que les bonnes questions sont formulées dans le message et que la démarche en soi est essentielle et indispensable. Mais nous encourageons les responsables communaux à garder fermement en main la conduite du dossier, en s'appuyant sur la Commission d'aménagement, et de veiller à ce que, à force de compromis parmi les milieux concernés, des visions et lignes de conduite claires en résulteront. Malgré le processus avancé, on aura la chance de vérifier et de coordonner, voire même de corriger ou de compléter si nécessaire les démarches déjà entreprises, sous une perspective consensuelle.

A presque l'unanimité, le Groupe PLR a accepté ce message et vous encourage à en faire de même. »

■ **INTERVENTION DE MME NICOLE BARDET, CONSEILLERE GENERALE, POUR LE GROUPE LES VERTS**

« Le Groupe des Verts constate aujourd'hui, une fois de plus, qu'une nouvelle étude nous est présentée, alors que différentes demandes de crédits liées à l'intra-muros n'ont toujours pas été réalisées ou sont en attente de publication des résultats.

Certes, le Conseil communal avance l'argument qu'il convient d'avoir une vision d'ensemble, mais c'est précisément ce que les études menées jusqu'à ce jour auraient déjà dû fournir. Si l'intention de réaliser une étude avant d'entamer un grand projet est tout à fait louable, la manière interpose, surtout pour un montant de CHF 250'000.00.

Le Groupe des Verts trouve nécessaire de réaliser en premier la zone 30 temporaire en vieille ville et rappelle que le crédit pour ce point a déjà été voté en date du 21 février 2019, et pour un montant total de CHF 120'000.00, comprenant la mise en zone 30 du centre-ville ET le concept de stationnement avec les mesures pour le réaliser. On est à CHF 90'000.00 de la somme qu'on nous demande de voter ce soir et qui n'amènera toujours rien de concret ! Réaliser maintenant cette zone 30 permettra d'avoir une vision plus claire des flux de mobilité en vieille-ville, d'en mesurer les impacts et de savoir comment elle est accueillie et vécue par la population.

A ce jour, force est de constater que non seulement les différents crédits d'étude déjà alloués sont dépassés, comme le montre le vote sur le point 4.7.1, mais en plus, on ne voit concrètement aucun impact de tout cet argent dépensé. Et il faudrait un nouveau mandat

d'étude ? A ce rythme, c'est sans fin... avec des dépenses qui s'accumulent et aucun résultat tangible. Et c'est sans aller dans le détail de toutes les études qui ont déjà été menées, en lien direct ou plus éloigné avec le centre-ville, et qui se sont perdues au fond des tiroirs, études pour lesquelles le Conseil communal répondra très certainement qu'elles sont dépassées.

Pour les Verts, cette étude n'est rien d'autre qu'un nouvel alibi de la majorité bourgeoise du Conseil communal pour ne rien changer dans l'intra-muros.

Nous demandons donc au Conseil communal de mettre en place les mesures provisoires pour une zone 30 au plus vite, avant d'engager des frais supplémentaires pour de nouvelles études. Les citoyennes et les citoyens verront ainsi des effets concrets de ces sempiternelles études et pourront se faire gentiment à l'idée que l'intra-muros de Romont doit changer !

C'est en vivant avec une zone 30 pendant un an que l'on saura de quelle manière on peut l'optimiser afin que chacun-e - piétonnes et piétons, cyclistes, motocyclistes et automobilistes -, y trouvent sa place. Un énième mandat d'étude, parallèle ou pas, ne servirait qu'à engager des frais supplémentaires en restant dans le flou. Cela n'est pas une manière efficace d'avoir une vision d'ensemble.

Le Groupe des Verts refuse par conséquent cette demande de crédit et recommande au Conseil général de faire de même.»

■ **INTERVENTION DE M. ACHILLE DEILLON, CONSEILLER GENERAL, MEMBRE DE LA COMMISSION D'AMENAGEMENT**

« Je souhaite préciser la position de la Commission d'aménagement, à savoir pourquoi la majorité a proposé ce MEP. Il faut savoir que Romont se trouve dans un site ISOS protégé par la Confédération. Il y a donc des exigences dans le périmètre de ces sites.

Le SBC et le SECA exigent une vision globale pour tout aménagement ce qui se fait dans l'intra-muros. On a eu une étude de mobilité pour la zone 30. On a en pris acte. Elle propose des trottoirs qui vont des Capucins au Lion d'Or, des bastions de protection. On ne nous dit pas comment on les fait. Est-ce un trottoir, des potelets, comment le fait-on et à quel coût ?

Devant cette inconnue de matérialité et comme de toute façon on devra avoir un projet global pour exécuter quoi que ce soit dans l'intra-muros, il faut passer par cette procédure. Ça ne sert à rien d'investir dans une procédure dont on ne connaît pas les coûts. Pour investir intelligemment, il faut donc tenir compte de « l'économicité » dans les projets. C'est donc une question de procédure afin d'éviter une perte de temps.

Pourquoi la Commission d'aménagement veut un MEP ? C'est simplement pour avoir plusieurs solutions : trottoirs, pas de trottoir, rétrécissement de route, etc. Tous ces éléments vont faire qu'on pourra effectuer un choix économique et aussi planifié dans le temps. Quelle est l'importance et à quels coûts ? Nous aurons donc une vision globale et aboutie avec ce MEP. Il ne faut pas avoir un unique projet mais plusieurs. S'il y a une solution unique, il n'y a pas de possibilité de combiner les projets. Par contre, c'est le cas avec un MEP. Avec un MEP, les restaurateurs et commerçants pourront être intégrés aux décisions. Il y aura une transparence qui définira comment on va gérer le tour des fontaines,

les places de parc, etc. L'idée serait d'obtenir l'unanimité de la population derrière nous, aussi avec une présentation et une publication des résultats.

Il est impératif de comprendre que, si on veut aller de l'avant, il faut pouvoir disposer d'une vision globale sinon nous n'aurons que des solutions provisoires. »

■ **INTERVENTION DE MME STEFANIE LOSEY, CONSEILLERE GENERALE, POUR LE GROUPE LES VERTS**

« Je pense qu'avant de vouloir se lancer dans un MEP qui nous coûte CHF 250'000.00, on peut aussi demander une séance avec le SBC du Canton de Fribourg, présenter une zone 30 dans l'intra-muros et ainsi voir qu'elle est la marge de manœuvre finale de la commune. Une fois que nous aurons une réponse du SBC, on peut toujours décider si oui ou non il faut un MEP à CHF 250'000.00.

Lors de ma lecture du rapport de gestion 2019, à la page 55, j'ai découvert un paragraphe fort intéressant qui dit, je cite : « la Commission d'aménagement souhaitant une étude plus globale, participative et professionnelle, a demandé à ce qu'un MEP soit initié. Au vu de son coût, le Conseil communal s'est vu contraint de ne pas entrer en matière. »

Je trouve donc intéressant que le Conseil communal qui, dans son rapport de gestion 2019, dit qu'il ne veut pas de ce MEP, défende ce soir le message 4.7.2 ».

■ **INTERVENTION DE M. MARC MENOUD, CONSEILLER COMMUNAL**

« J'entends la demande de renvoi et la suspension de séance et j'admets ces deux démarches. Par contre, je souhaiterais m'exprimer avant la suspension de séance sur les questions posées. Nous passerons ensuite à la suspension de séance puis au renvoi s'il est toujours demandé.

Je constate que le point 4.7.1. a reçu bon accueil, malgré la situation de découvert et je remercie le Conseil général de sa confiance. Nous avons d'ores et déjà mis en place les mesures nécessaires pour éviter, à futur, ces malheureuses rallonges pour ces crédits. L'inscription de ces demandes au budget de fonctionnement, en fonction des besoins, sera certainement la forme à adopter pour le futur.

Concernant le point 4.7.2., pour répondre à la demande de M. SCHMOUTZ – « Qu'est-ce qui justifie CHF 250'000.00 pour un MEP » – c'est un montant qui fixe un plan auquel nous devrions nous tenir, pour une durée de 15 à 20 ans. Dans ce montant-là est compris un travail qui est consultatif et que beaucoup de personnes appellent de leurs vœux. Il sert également à terminer le guide, qui constitue un engagement. Nous nous engageons également à réaliser une étape. Celle-ci représente l'historique du projet. Elle est ciblée, à la base sur la sécurisation du domaine public (abords de l'école dans l'intra-muros – les cheminements piétonniers vers la halle de gym et vers les portes de la ville – le carrefour du Lion d'Or – les abords de la crèche sise dans l'anc. bâtiment des Capucins), la mise en zone 30 km/h, les questions d'aménagements comme les terrasses et les fontaines, la mobilité douce. Tous ces thèmes précités nous poussent aujourd'hui à aborder les choses différemment. On avait adopté, pour toutes questions, une manière beaucoup plus efficace,

plus pragmatique. L'idée avait été de confier ces questions très importantes à un Bureau d'ingénieurs. Le but est tout à fait louable. Les mesures prises par notre prestataire technique ont été reconnues de tous. Par contre, la Commission d'aménagement a fait ses remarques qui sont pertinentes. On touche au patrimoine du Canton et le SBC a bien évidemment également son mot à dire sur la question, ce que nous a fait remarquer la Commission d'aménagement.

Pour atteindre cet objectif, nous avons revu notre stratégie ; nous ne sommes plus sur une mesure efficace et pragmatique, mais sur une mesure prudente et consultative.

Je rappellerai également à M. SCHMOUTZ – rapporteur du PDC – que l'intra-muros appelle depuis longtemps de ses vœux des changements. Nous ne sommes pas satisfaits aujourd'hui de la situation en ville. Par rapport à la gare et au quartier d'Arruffens, des investissements seront également prévus ces prochaines années.

Pour répondre à la remarque de M. DEILLON par rapport à la qualité du message, on peut admettre un contenu peut-être compliqué. « Où sont les objectifs ? » Ceux-ci sont principalement dans les mesures du concept de stationnement et la sécurisation de l'intra-muros principalement et également dans les mesures d'aménagement proprement dites. Mais ce n'est pas là la priorité que l'on souhaite développer dans un premier temps. Pour la réalisation, il s'agit de prioriser les questions de sécurité, avant l'aménagement.

Par rapport à l'intervention de M. TRUEMPLER qui a très justement relevé le caractère participatif, nous nous engageons effectivement dans ce sens. Un doute plane toujours quant aux personnes qui représenteraient l'intra-muros. Nous avons entendu que vous ne souhaitez pas seulement des spécialistes et des professionnels mais vous voulez donner la parole aux acteurs de l'intra-muros également. Cet aspect est développé dans la demande du MEP. Nous avons cette volonté de donner la parole aux gens qui vivent dans l'intra-muros.

Vous parlez de CHF 500'000.00 déjà engagés pour des études. Ces études servent finalement à la planification. Celles-ci nous penchent sur les problèmes et nous permettent d'avancer dans les réflexions. A terme, nous allons procéder à la réalisation de certaines choses. Mais il est important, auparavant, d'évoluer dans les réflexions.

En réponse à l'intervention de Mme BARDET concernant les études proprement dites, je rappelle qu'elles permettent de faire avancer les réflexions. Je fus quand même surpris à l'endroit de votre position relative à l'intra-muros. Il semblerait qu'aujourd'hui, l'intra-muros n'a plus le même intérêt pour vous que d'autres projets sur le territoire communal de Romont. Vous attachez beaucoup d'importance à la mobilité sur le plateau d'Arruffens et à la conception de l'école. Vous demandez beaucoup de garanties sur ces éléments. Je considère que l'intra-muros y a aussi droit. L'intra-muros dispose également d'une école et on doit aussi sécuriser le cheminement des piétons à cet endroit. C'est dans ce sens que s'inscrit cette demande de crédit. Donc nous allons dans le bon sens.

Quant à la mobilité douce, il ne faut pas l'oublier. Elle est inexistante à Romont. Les mesures liées au concept de stationnement en parlent. Nous devons développer cette thématique. Nous avons certes amené une piste cyclable jusqu'à l'entrée de la ville mais les actions ne doivent pas s'arrêter là. C'est une belle occasion de faire valoir nos intérêts.

En réponse à l'intervention de Mme LOSEY, selon laquelle il est nécessaire de solliciter de la part du SBC une consultation pour définir les objectifs :

Comment parvenir aux buts recherchés ? Le SBC est acquis à ces mandats d'études parallèles. Si on opère à une comparaison entre un dossier technique et un dossier participatif (mandat d'étude parallèle), la séance risque de couper court. Je m'en remets au Conseil général pour demander la non-entrée en matière suite à ces explications.

Je souhaite ajouter par ailleurs que, si le MEP n'est pas contraignant, alors à quoi bon le faire ? Ne rien faire serait alors plus contraignant. Aujourd'hui, si on s'engage à réaliser ces mesures et qu'on arrive avec un dossier purement technique, alors il est clair que nous allons perdre du temps avec le Service des Biens Culturels (SBC), avec des préavis défavorables ; nous allons perdre du temps également avec des recours et finalement nous n'aurons rien gagné. Et peut-être que nous reviendrons avec un MEP dans deux ans. »

M. MENOUD, qui a pris note de toutes les questions, propose de passer à l'interruption de séance, puis au vote.

M. Nicolas SALAMIN confirme sa demande d'interruption de séance qui lui est accordée jusqu'à 23h10.

INTERRUPTION DE SEANCE

REPRISE DE LA DISCUSSION DE PORTEE GENERALE

■ **INTERVENTION DE MME JACQUELINE BALMAT, CONSEILLERE GENERALE**

« J'aurais encore une question concernant un élément manquant, à mon avis. Il manque le délai pour réaliser ce mandat d'étude parallèle. On voit que le premier crédit, qui n'a pas forcément tout à voir avec celui-ci, a duré 7 ans. Vous êtes-vous fixés un délai pour réaliser cette étude et quelle en sera la durée pour aboutir au projet final ? »

■ **REPONSE DE M. MARC MENOUD, CONSEILLER COMMUNAL**

« Concernant le délai fixé pour la réalisation de cette étude, je tiens à préciser, pour être honnête, que nous avons déjà fort à faire cet automne avec la mobilité sur le plateau d'Arruffens et l'élaboration du cahier des charges pour le bâtiment scolaire. Donc cette étude sera reportée sur la prochaine législature. Quant à la durée, une telle étude peut être conduite en moins d'une année.

Je rappellerai qu'effectivement, le fait de passer d'une législature à une autre représente des risques. Mais l'objectif de ce mandat est bien de garantir l'intégration dans l'intramuros de mesures respectant la sécurité et l'architecture du milieu, indépendamment des personnes qui porteront cette responsabilité de ce projet. Je peux assurer que le projet peut être bouclé en moins d'une année.»

La parole n'étant plus demandée, **M. le Président** passe sans transition au vote.

VOTE / DECISION SUR LE PT 4.7.1.

C'EST A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS QUE LE CONSEIL GENERAL ACCEPTE LA DEMANDE DE CREDIT DU POINT 4.7.1. DE CHF 80'000.00 POUR BOUCLER LE CREDIT LIE A LA REVISION DU PLAN SPECIAL DE LA ZONE INTRA-MUROS ET POUR LE GUIDE D'AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS.

M. DAFFLON, au nom du PDC, sollicite le maintien de la demande de renvoi du point 4.7.2. pour permettre au Conseil communal d'élaborer un message clair, vulgarisé, qui constituera une bonne base pour un MEP de qualité.

VOTE / DECISION SUR LA DEMANDE DE RENVOI DU PT 4.7.2.

C'EST PAR 22 «NON », 17 « OUI » ET 6 ABSTENTIONS QUE LA DEMANDE DE RENVOI DU POINT 4.7.2. EST REJETEE.

VOTE / DECISION SUR LE PT 4.7.2.

C'EST PAR 27 «OUI », 12 « NON » ET 6 ABSTENTIONS QUE LE CONSEIL GENERAL ACCEPTE LA DEMANDE DE CREDIT DE CHF 250'000.00 POUR ETABLIR UN MANDAT D'ETUDE PARALLELE (MEP).

6. DIVERS

6.1. CONSEIL COMMUNAL DE ROMONT - ORGANISATION JUSQU'AUX PROCHAINES ELECTIONS

■ INTERVENTION DE M. JEAN-DENIS CORNU, VICE-SYNDIC, DIRECTEUR DES AFFAIRES GENERALES

« Depuis le 28 février dernier, M. Dominique BUTTY a été radié du Registre des habitants de la Commune de Romont. Inéligible, il a été révoqué de sa fonction de Conseiller communal et de Syndic de la Commune de Romont, selon l'Arrêt du 19.02.2020 de la 1^e Cour administrative du Tribunal cantonal.

La période avec les restrictions sanitaires liées au Covid-19 a bloqué le processus de remplacement.

Le Conseil communal a décidé de terminer la législature 2016-2021 avec 8 Conseillers communaux au lieu de 9, sans élection d'un nouveau Syndic mais avec votre serviteur qui assumera la responsabilité de la Commune en tant que Vice-Syndic.

Cette manière de faire a été avalisée par la Préfecture qui nous a autorisés à terminer la législature avec une personne en moins à l'Exécutif. »

6.2. REGLEMENT DU CONSEIL GENERAL

■ INTERVENTION DE M. JEAN-DENIS CORNU, VICE-SYNDIC, DIRECTEUR DES AFFAIRES GENERALES

« Le projet de règlement doit être soumis à l'Autorité de tutelle, à Fribourg, pour préavis. Il inclut le nouveau règlement financier qui entrera en vigueur pour Romont avec MCH2 en 2022. Le Conseil communal adoptera le projet du nouveau règlement financier par anticipation dans les semaines à venir et nous pourrons ainsi le joindre au projet du nouveau règlement du Conseil général qui ne freinera pas son examen.

Je souhaite par ailleurs éclairer les propos de Mme LOSEY concernant la composition de la clé glânoise pour la répartition des frais des coûts des associations des communes glânoises. Contrairement à ce qu'elle a présenté, cette clé est composée comme suit : 40 % de la population et 60 % du rendement de l'impôt cantonal. Ainsi, à aucun moment la fortune des communes n'entre en ligne de compte pour cette clé glânoise.»

6.3. PANDEMIE DE CORONAVIRUS – FONCTIONNEMENT DU CONSEIL COMMUNAL ET DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE

■ INTERVENTION DE M. JEAN-DENIS CORNU, VICE-SYNDIC, DIRECTEUR DES AFFAIRES GENERALES

« Toutes les séances du Conseil communal se sont déroulées malgré la situation sanitaire, tout en respectant les distances et les recommandations sanitaires de l'OFSP et de l'OCC. Seules deux séances se sont déroulées en vidéo-conférence, mais à l'évidence, la nécessité de faire nos séances en présentiel s'est imposée. Nous avons choisi de siéger dans la grande salle de l'hôtel de Ville qui nous permet de respecter la distanciation entre nous et avec nos invités occasionnels.

Dès le début de la pandémie du COVID-19, le Conseil communal a mis en place une « Task Force » communale composée des personnes suivantes :

- *M. Cornu, Vice-Syndic.*
- *M. Schmid, Directeur de la santé.*
- *M. Bussard, Directeur de la police.*
- *M. Décrind, Chef du service général.*
- *M. Bard, Secrétaire communal.*

La mission de cette « Task force » était de relayer les informations qui nous parvenaient de l'OCC (Organe Cantonal de Conduite) du Canton de Fribourg. Depuis le 16 mars, la « Task Force » s'est réunie env. tous les 15 jours. Cette manière de procéder a permis de prendre

les décisions avec efficacité et rapidité, tout en informant en parallèle les autres membres du Conseil communal. Elle a notamment mis en place les mesures suivantes :

- *protection de la santé des collaborateurs avec mise à disposition de masques, gel, plexiglas, affiches, etc., protection particulière des collaborateurs à risque, tournus des membres du Personnel administratif;*
- *courrier adressé à tous les citoyens âgés de 65 ans et + pour les informer qu'un numéro est à leur disposition en cas de nécessité et rappelé les mesures de protection sanitaires ;*
- *permanence téléphonique communale ;*
- *maintien de l'activité communale mais avec limitation de la propagation (réorganisation salles de conférence, distanciation sociale, séances en visioconférence, etc.);*
- *gestion de l'accueil extrascolaire afin d'assurer un service minimum pour accueillir les enfants des personnes dont l'activité était indispensable à la gestion de la crise (personnes « feu bleu ») ;*
- *fermeture de la Bibliothèque communale ;*
- *collaboration à la gestion de la fermeture des écoles et de tout ce qui y est directement lié (transports scolaires p.ex.) ;*
- *mesures de police en collaboration avec la police de proximité ou la police cantonale, contrôle des commerces et restaurant, fermeture du marché ;*
- *coopération avec les Autorités de District ou du Canton en matière de service du feu ou d'urgence sanitaire ;*
- *accès aux locaux administratifs sur rendez-vous ;*
- *limitation de l'accès à la déchetterie mais en diminuant le nombre de personnes simultanément présentes sur le site ;*
- *augmentation des rythmes pour le nettoyage et la désinfection des locaux ;*
- *recherche de personnes pour remplacer les bénévoles livrant les repas à domicile avec le concours de la Jeune Chambre Internationale de la Glâne et des Scouts ;*
- *gestion du matériel de protection pour les écoles de Romont, Billens, Mézières, COGL, Centre d'enseignement spécialisé, AES ;*
- *gestion d'un service de commande et de livraison à domicile des courses pour les personnes à risque et les aînés habitant notre commune en collaboration avec des bénévoles ;*
- *suppression des locations de locaux communaux, salles, cabanes, installations sportives, etc.*

- *déplacements ou annulations d'une multitude de séances de travail internes ou externes ;*
- *démarches pour obtenir les RHT pour certaines catégories de personnel ;*
- *remerciements aux bénévoles pour leur travail en leur offrant des bons SICARE ;*
- *octroi de la gratuité des terrasses pour les restaurants qui occupent le domaine public.*
- *etc.*

Comme vous le voyez, la « Task Force » communale n'a pas chômé durant cette période de COVID. Espérons que nous ne serons pas touchés par une seconde vague du virus !

Au nom du Conseil communal, je remercie toutes les personnes qui se sont présentées et se sont investies dans le fonctionnement de notre Commune durant cette période.

Merci également à tout notre Personnel communal qui a su s'adapter à cette situation particulière et qui a été à l'écoute et a rassuré la population via la hotline communale et pour les nombreux services rendus à toute la population.

Début juillet coïncide avec l'entrée dans la période estivale des vacances. Je vous invite à ne pas oublier nos commerçants, artisans et établissements locaux durant cette période, qui méritent notre soutien prolongé. Que nos habitudes de consommer local ne tombent pas dans l'oubli trop rapidement.

Le Conseil communal siégera jusqu'au 13 juillet et fera une pause avec reprise le 17 août.

Bien entendu, durant cette période les services communaux seront assurés.

Bonnes vacances à tous et à vos proches et surtout prenez soin de vous en respectant les recommandations sanitaires.

Merci pour votre écoute. »

6.4. TRANSPORTS SCOLAIRES

■ INTERVENTION DE MME MICHELINE POULIN, CONSEILLERE COMMUNALE, EN REPONSE AUX QUESTIONS DE MME PETROVIC (12.12.2019), MME LOSEY (20.02.2020) ET M. SALAMIN (20.02.2020)

« Pour faire suite aux diverses interventions du Groupe PS et des Verts lors de séances antérieures sur la dangerosité des trajets scolaires, le Conseil communal peut vous communiquer les informations suivantes :

Le Conseil communal a décidé de lancer une étude sur la mobilité des écoliers qui sera confiée à un Bureau spécialisé en transports.

Les sujets traités seront les suivants :

- *L'organisation des déplacements scolaires.*
- *La sécurité des cheminements scolaires.*
- *L'aménagement de la dépose scolaire.*
- *L'aménagement des arrêts de bus.*

Nous obtiendrons ainsi une vision globale sur cette thématique des déplacements des écoliers.

En attendant que les mesures préconisées par cette étude se mettent en place, le Conseil communal a décidé d'offrir la gratuité des transports scolaires pour les enfants de 1H et 2H et ce dès la prochaine rentrée scolaire.

Suite à l'arrêt des écoles lié au COVID-19, le Conseil communal a également pris la décision de procéder à un remboursement sur les abonnements de bus sous forme de bons SICARE.

Il en résulte, en résumé, que toutes les familles qui avaient acheté des abonnements recevront de notre part un courrier accompagné de bons SICARE.

Pour information, le 18 septembre prochain, tous les élèves de Romont participeront à la journée internationale « A pied à l'école ».

Réponses aux interventions de Mme LOSEY, PETROVIC et M. SALAMIN

Certaines de vos questions concernaient la mobilité. Comme mentionné tout à l'heure, le Bureau spécialisé étudiera la thématique et des réponses concrètes vous seront transmises lors de la réception de l'étude.

Comme déjà annoncé lors de la dernière séance du Conseil général, les TPF proposent une prestation d'accompagnement sous forme de service payant pour du personnel formé. La Commune de Romont utilise donc cette prestation.

Cette personne est payée par les TPF et nous avons signé un contrat avec ceux-ci.

En principe, c'est toujours la même personne qui est présente dans le bus sauf en cas de maladie ou de congé ; dans ces cas-là, elle est remplacée par quelqu'un d'autre.

Cette personne est présente quatre fois par jour dans les transports scolaires. Il est vrai que pour l'instant, nous nous sommes concentrés sur les transports de La Maula. A la rentrée, un tournus sera effectué.

Je tiens à répéter que M. MAURON, agent de ville, continue de faire acte de présence dans les bus.

Une offre auprès des transporteurs scolaires sera demandée pour la prise en charge des 1H et 2H par des mini-bus et ce sujet sera traité lors des budgets.

Concernant la démarche entreprise par le Conseil des parents, une offre de l'ATE nous est parvenue. Cette démarche de mobilité scolaire était liée au cercle scolaire. Etant donné le montant annoncé, le Conseil des parents a décidé d'attendre que les études de mobilité scolaire déjà engagées par la Commune sur le périmètre de la nouvelle école aboutissent. »

Mme LOSEY remercie Mme POULIN pour ses réponses et fait part de sa satisfaction par rapport à plusieurs aspects entendus ce soir, notamment le fait qu'une étude de mobilité a été lancée. Le Groupe Les Verts se réjouit de découvrir les résultats de ces études. Mme LOSEY se réjouit également d'apprendre que la question d'un mini-bus va être examinée pour les élèves 1H et 2H.

6.5. SERVICE DE L'ACCUEIL EXTRASCOLAIRE - QUESTIONNAIRE

■ INTERVENTION DE M. THIERRY SCHMID, CONSEILLER COMMUNAL, EN REPONSE A L'INTERVENTION DE MME NICOLE BARDET, CONSEILLERE GENERALE, DU 20 FEVRIER 2020

« Chère Madame BARDET,

J'ai bien pris connaissance de votre mail contenant vos remarques au sujet du questionnaires de l'ABMG sur le sujet de la petite enfance en Glâne, et tiens tout d'abord à vous remercier de vos remarques. C'est bien volontiers que je les transmettrai à la commission « ABMG – Petite Enfance » pour que celles-ci puissent être prises en compte lors du prochain sondage qui sera effectué dans quelques années.

Concernant votre intervention au Conseil général, il me faut tout d'abord préciser que ce questionnaire n'est pas un questionnaire communal. Comme vous le savez, le sujet de la petite enfance (donc le préscolaire) a été regroupé en Glâne sous l'égide de l'ABMG et c'est donc la Commission « ABMG – petite enfance » qui a lancé cette enquête dans le but d'obtenir des informations de la part des parents pour identifier une évolution des besoins en accueil de la petite enfance. Lors des discussions entre les communes glânoises, décision a été prise d'étendre le questionnaire également pour les besoins en place d'accueil pour les enfants en âge de scolarité, afin de disposer d'une vue globale. De nombreuses familles étant concernées par les deux types d'accueil, il était cohérent de ne pas procéder à des sondages séparés.

Concernant le risque que vous relevez de voir ce sondage saboté, la Commission relève que les contrôles liés aux adresses IP et aux autres éléments techniques fournis par le prestataire permettent d'exclure tout piratage massif. Il est possible qu'un parent ait rempli deux fois le questionnaire, mais cela ne remet nullement en cause les résultats obtenus. Il ne s'agissait pas ici de déterminer de façon exacte le nombre de places d'accueil nécessaire, mais bien de détecter et d'anticiper une variation des besoins.

Concernant vos remarques génériques sur la qualité du sondage, et même si certaines questions ouvertes ou/et qualitatives ont été posées, permettant aux parents de s'exprimer sur des sujets divers, le but premier de ce sondage était d'obtenir des indications sur l'évolution des besoins en place d'accueil au sein de notre district. Ce sondage n'est qu'un

élément parmi d'autres permettant à la Commission de l'ABMG d'anticiper une variation des besoins en places d'accueil, l'existence ou non de liste d'attente au sein des structures ou encore l'évolution démographique étant des facteurs plus factuels entrant en compte dans les réflexions. La loi nous oblige à effectuer chaque quatre ans un tel sondage et la base des questions provient simplement des sondages précédents et varie peu d'une région à l'autre. Il ne s'agissait donc pas d'un sondage de satisfaction, même s'il est intéressant de prendre connaissance des remarques effectuées par quelques parents, remarques qui à leur très grande majorité sont très positives, y compris sur l'accueil extra-scolaire de Romont.

La Commission « Petite Enfance de l'ABMG » présentera ses conclusions concernant l'évolution des besoins en place d'accueil de la petite enfance lors de l'assemblée générale en fin d'année. Elle fera parvenir à cette date les résultats de l'enquête concernant les accueils extrascolaires aux différentes communes glânoises qui se détermineront sur l'évolution future des accueils communaux.

Pour la Commune de Romont, les réflexions concernant l'accueil extra-scolaire dépendent fortement de l'évolution du dossier de la nouvelle école. Ces réflexions seront donc lancées probablement début 2022. Si ce sujet revêt un intérêt majeur pour votre groupe, je vous conseille donc de prendre alors contact avec le/la Conseiller-ère communal-e qui sera en charge de la jeunesse et de solliciter une rencontre. Une rencontre sur ce sujet me paraît un moyen d'échange plus efficace et bien plus sympathique que la très formelle intervention dans les DIVERS de la séance du Conseil général. »

Mme BARDET remercie M. SCHMID pour ses réponses, et en prend acte.

6.6. GESTIONS DES DECHETS LORS DE MANIFESTATION

- **INTERVENTION DE M. EMMANUEL BUSSARD, CONSEILLER COMMUNAL, EN REPONSE A L'INTERVENTION DE MME PASCALE ZERMATTEN, CONSEILLERE GENERALE, DU 20.02.2020**

« Madame Zermatten,

S'il est juste qu'un projet de gestion de déchets lors des manifestations a été transmis à l'USR pour information afin de démontrer la volonté communale de continuer à œuvrer à une meilleure gestion de ces déchets, le Conseil communal n'a pour l'heure pas tranché sur la question de légiférer ou non cet aspect.

En effet, il reste au Conseil à se déterminer s'il prend l'option d'établir une directive ou simplement un document de recommandations qui sera lié à chaque demande de patente pour les manifestations. Rappelons aussi que chaque manifestation de plus de 500 personnes doit fournir un concept de traitement des déchets. Le Conseil communal ne manquera pas de vous communiquer sa décision quand elle sera prise. »

6.7. CYCLE D'ORIENTATION DE LA GLANE – DECOUVERTE D'AMIANTE – REORGANISATION DES TRAVAUX DE RENOVATION

■ INTERVENTION DE M. DIDIER DEMIERRE, CONSEILLER COMMUNAL, EN REPOSE A L'INTERVENTION DE M. THIERRY JORDAN, CONSEILLER GENERAL, DU 20.02.2020

Intervention de M. Thierry JORDAN du 20.02.2020, avec indication en couleur rouge des réponses de M. DEMIERRE

« Les membres du Groupe PLR ont pris connaissance, comme toute la population glânoise, de la mauvaise nouvelle concernant la rénovation du CO de la Glâne.

Alors que deux études avaient conclu par l'absence d'amiante dans le bâtiment, une troisième étude en détecte, ce qui oblige à réorganiser les travaux de rénovation, le surcoût étant de CHF 7'500'000.00 à charge des communes du District.

Alors que la sécurité des usagers du bâtiment et des travailleurs du chantier de rénovation doit rester une priorité, les articles parus dans la presse ne dévoilent que peu de détails et semblent montrer un certain fatalisme vis-à-vis du coût de l'opération. Le Groupe PLR se pose donc plusieurs questions :

- 1. Plusieurs options ont-elles été considérées dans l'organisation des travaux et la plus économiquement efficiente a-t-elle été choisie ?*
 - a) La variante discutée avec la Commune de Romont.*
 - b) Suite à l'acceptation du crédit par les communes glânoises, pas plus tard qu'hier soir, un appel d'offres avec variante « location 40 mois » et une variante avec achat sera publié.*
- 2. Comment est-ce possible que deux études, vraisemblablement réalisées par des entreprises spécialisées, aient échoué à détecter de l'amiante qui est là depuis le début ?*
 - c) Il a été relevé qu'il y avait eu une erreur professionnelle et pour répondre directement à la question n° 3, aucun recours n'est possible !*
- 3. Des recours ou dédommagement sont-ils envisageables concernant ces deux études ?*
- 4. Y-a-t-il d'autres bâtiments propriété de la Commune ou d'une Association de communes dont Romont est membre qui ont été analysés dans les mêmes conditions et pourraient nous réserver de mauvaises surprises, ou pire, ont déjà été rénovés et auraient pu mettre en danger les utilisateurs ou travailleurs du chantier ?*
 - d) L'école primaire de la Ville et les halles des Avoines ne contiennent pas d'amiante et c'est pareil pour les halles de sports des Avoines qui ne présentent aucune trace d'amiante après expertise récente. Le Café Suisse actuellement en rénovation a également été contrôlé par des spécialistes.*

e) Il existe une obligation de contrôle lors de transformations ou rénovations.

5. *Des économies ont-elles été envisagées sur le reste du projet afin d'atténuer le préjudice pour les communes et habitants du District ?*

Sur le crédit de construction de CHF 30'000'000.00 pour la rénovation du COG, il existe un poste (divers et imprévus) pour un montant de CHF 780'000.00. La Commune de Romont a rendu attentif M. le Président de la Commission de bâtisse, M. SCHORDERET, qu'il ne sera pas toléré d'autres dépassements. »

M. JORDAN remercie M. DEMIERRE de sa réponse.

6.8. PANDEMIE DE COVID-19 – COMMERCE – ACTION DE SOUTIEN

■ INTERVENTION DE M. PHILIPPE AYER, CONSEILLER GENERAL

« Actuellement, beaucoup de commerces de la ville ont des difficultés à survivre à cause de la crise du Covid-19.

Nombreux chefs-lieux ont déjà proposé des aides à leurs commerces. Un soutien de notre commune serait le bienvenu sous une forme ou une autre. Je reste à votre disposition pour vous donner des pistes.

Je suis sûr que chacun d'entre nous fait le maximum pour aider le commerce local. Je suis sûr que chaque fois que vous le pouvez, vous préférez le sourire de votre vendeuse ou vendeur local en lieu et place des touches de votre ordinateur. Je vous rappelle en passant que je n'ai jamais vu ni Zalando ni Booking sponsoriser la Braderie ou d'autres manifestations de notre ville !

Afin de soutenir encore plus le commerce de notre ville, je désire vous proposer, lors de la séance du Conseil général de décembre, qu'à l'avenir, nos jetons de présence soient reversés sous forme de bons SICARE valables dans de nombreux commerces de la ville.

Tout en vous remerciant d'avance de l'accueil que vous ferez à ma proposition future, je vous souhaite un bel été... en Suisse ou à l'étranger. Je suis sûr que votre Agence de voyages locale a de bons plans pour vous. »

6.9. MOBILITE SUR LE PLATEAU D'ARRUFFENS

■ INTERVENTION DE MME PASCALE ZERMATTEN, CONSEILLERE GENERALE

« Notre belle ville se développe :

- une piscine flambant neuve,*
- une bibliothèque à inaugurer,*
- le Centre « Le Carré d'As »,*

- un nouveau parking au Bicubic,
- un projet d'école.

Le plateau d'Arruffens se dynamise et se transforme. De plus en plus de personnes se rendront pour le travail ou les loisirs dans ce secteur. Le Groupe PS se pose des questions au sujet de la mobilité dans cet espace.

Comment favoriser la mobilité douce ? Des bus chaque 15 minutes y contribuent.

Mais y'a-t-il d'autres moyens ? Des vélos en libre-service, des bandes cyclables, des chemins piétonniers, etc.

Le Groupe PS espère que la Commune de Romont, dans son étude urbanistique, est sensible à ce problème et cherche des solutions innovantes et efficaces.»

6.10. FETE NATIONALE 2020 A ROMONT

■ INTERVENTION DE M. OLIVIER MARILLER, CONSEILLER GENERAL

« Que va-t-il se passer à Romont le 31 juillet prochain ? C'est avec regret que le Groupe UDC a constaté que la Fête nationale ne figurait plus dans l'agenda des manifestations de la Commune de Romont. D'autre part, est-ce que le feu de joie et le feu d'artifices seront maintenus ?

■ REPONSE DE M. CHRISTIAN PERRIER, CONSEILLER COMMUNAL

« Malheureusement, le Conseil communal a dû prendre cette décision au vu de la situation sanitaire et des difficultés y découlant pour organiser la Fête nationale. De plus, nous venons d'apprendre que nous n'aurions plus eu les tables et bancs prêtés habituellement par l'Armée. Ce matériel n'est plus à disposition jusqu'en 2021. Nous aurions ainsi été bien empruntés pour trouver de l'autre matériel. On y a réfléchi très longtemps. L'annulation est la seule solution pour éviter qu'un foyer supplémentaire de COVID se développe dans notre Belle Ville de Romont. Nous sommes navrés de cette décision et comprenons votre déception.

Le feu d'artifices sera également annulé, sécurité autour de le tour à Boyer oblige. On aurait pu le mettre en place mais nous avons voulu éviter de générer tout attroupement autour de la Tour à Boyer. Le risque aurait été trop grand et la Commune de Romont ne pouvait pas prendre cette responsabilité.

Par contre, nous avons trouvé un arrangement avec le prestataire, soit paiement de la moitié du feu d'artifices cette année et paiement de l'autre moitié l'année prochaine.

6.11. COLLECTE DES DECHETS MENAGERS – REALISATION DE MESURES ORGANISATIONNELLES ET CONSTRUCTIVES

■ INTERVENTION DE M. NICOLAS PACCAUD, CONSEILLER GENERAL, POUR LE GROUPE HN

« Comme indiqué précédemment, dans le cadre de la séance de préparation du Groupe HN, les discussions ont été soutenues autour de la réalisation de mesures organisationnelles et constructives pour la collecte des déchets ménagers et encombrants en vue de passer à la taxe au poids.

Bien que le Groupe soit favorable à la mise en place d'une taxe au poids, nous sommes toutefois très divisés quant aux réflexions et à sa mise en œuvre.

- 1. Un inconvénient de taille manque pour le citoyen ! L'augmentation des taxes n'apparaît pas ! 35 centimes par kg représentent, selon vos estimations, CHF 339'000.00 pleinement à la charge des Romontoises et Romontois, soit CHF 62,77 par habitant.*
- 2. La solution de la location permet d'éviter un gros investissement ; cependant, à moyen et long terme, celle-ci n'est pas optimale. Elle le sera d'autant moins que les effets escomptés d'une taxe au poids devraient engendrer une diminution des tonnages et de facto une augmentation du prix de la taxe au kilo pour couvrir les frais de location.*
- 3. L'intégration de cuves enterrées, comme installées dans le quartier du Pré des Comtes, s'intègre favorablement dans le paysage et ne génère pas une augmentation du trafic à leur proximité. Les endroits où sont positionnés actuellement des containers (par exemple à la Rue Pierre de Savoie), seront-ils simplement éliminés ou seront-ils à court terme remplacés par des Molok ?*
- 4. La mise en place de 6 compacteurs semble être une excellente solution pour la Commune, ceci pour diminuer les frais de collecte, en vidant ces derniers toutes les 3 à 4 semaines. Pour l'usager, cela demande une plus grande adaptation et l'invitera à augmenter ses déplacements, probablement motorisés, jusqu'à des compacteurs, auprès desquels il sera peut-être encore nécessaire de faire des marquages au sol pour parking de courte durée. Les nuisances liées au bruit du compacteur, au trafic ainsi qu'à l'odeur engendrée par plusieurs semaines de stagnation ont-elles été prises en compte ?*
- 5. Il est mentionné, qu'en dernier recours, un service de ramassage peut être organisé. L'idée est honorable et demandera donc une infrastructure mobile supplémentaire qui n'apparaît nulle part.*
- 6. Un tel changement dans la collecte des déchets engendrera probablement quelques réactions disproportionnées. J'entends par là du 'Littering', qui est la dispersion sauvage de détritrus, et la Commune devra y être très attentive et rapidement juguler ce fléau. Les mesures d'accompagnement, comme la reprise des sacs taxés, l'information précise aux habitants, la surveillance ainsi que les conséquences en cas de non-respect sont incontournables.*

En résumé, qu'est-ce que les habitants de Romont ont à gagner de passer à la taxe au poids ? Un investissement de CHF 300'000.00, une taxe forfaitaire inchangée, une taxe supplémentaire au poids, l'acquisition d'une carte à prépaiement et finalement l'augmentation de la distance entre la poubelle de la cuisine et le lieu de collecte ! Ne jetons pas tout à la poubelle et il s'agirait peut-être là d'une belle occasion d'utiliser le Forum romontois pour mieux cerner les attentes de nos concitoyens pour ce qui touche à la gestion des déchets ?

En fonction des éléments qui précèdent et du nombre d'interrogations que cette demande de crédit soulève, le Groupe HN proposait également le renvoi de cet investissement et la poursuite des réflexions en vue de présenter un message plus abouti qui répondrait aux multiples problématiques mises en évidence, le tout en maintenant l'objectif louable de mettre en place la taxe au poids. »

■ **INTERVENTION DE MME ANGELA PITTET, CONSEILLERE GENERALE, POUR LE GROUPE LES VERTS**

« Le Groupe Les Verts regrette le retrait du message 4.6 de l'ordre du jour du Conseil général de ce soir. Le passage à la taxe au poids est un projet important, qui mérite d'être débattu.

Le fait que le Conseil communal souhaite avoir les avis des différents groupes par écrit, après la séance, n'est pas suffisant à nos yeux et ne remplace nullement la discussion lors du Conseil général. En retirant ainsi un objet controversé, le Conseil communal fuit le débat politique et empêche toute prise de position publique de la part des groupes.

Nous rejoignons donc le Groupe Horizons Nouveaux et nous nous permettons de présenter dans la rubrique « DIVERS », le message qui aurait dû être lu au point 4.6.

Le Groupe des Verts adhère et soutient la taxe au poids, qui répond mieux au principe du pollueur-payeur que le système actuel. La taxe au poids va inciter les citoyennes et citoyens romontois-e-s à recycler davantage et à réfléchir à leur consommation, en favorisant les produits avec moins d'emballage. Le succès grandissant du commerce du « Bocal du Coin » montre que les Romontoises et Romontois sont ouvert-e-s au changement !

Cependant, nous ne sommes pas satisfaits de la solution proposée par le Conseil communal. Les compacteurs sont non esthétiques et invasifs. Ils généreront des odeurs désagréables durant les périodes de chaud, qui, les dernières années le démontrent bien, sont de plus en plus nombreuses et longues. Ces installations sont bien loin de ce qu'on peut imaginer pour un chef-lieu !

De plus, le projet, tel qu'il nous est présenté ce soir, ne prévoit que peu de lieux de collecte. Les personnes non motorisées auront des difficultés à atteindre les compacteurs. Cela touche surtout les personnes d'un certain âge, mais également les personnes à mobilité réduite et tous les foyers qui ont fait le choix de ne pas avoir de voiture. De plus, l'éloignement des points de collecte des différents quartiers va générer un grand trafic automobile, ce qui va à l'encontre de tout principe écologique. En outre, les Verts demandent des mesures d'accompagnement. Il est en effet inimaginable pour nous de passer à la taxe au poids, sans mesures compensatoires pour les familles avec enfants en bas âge, qui seront fortement impactées par le changement.

La Ville de Romont pourrait par exemple promouvoir l'utilisation de couches lavables, en proposant une subvention d'une centaine de francs contre une preuve d'achat. La Commune y trouverait un intérêt financier. Les couches souillées jetables d'un seul enfant jusqu'à la propreté représentent en moyenne 35 m³ de déchets. Cette tonne de déchets coûte à la collectivité lors de l'élimination. La subvention sera rentable pour la Commune. Différentes villes ont déjà adopté la subvention des couches lavables. La Commune pourrait aussi organiser une bourse d'échanges en lien avec les associations de la petite enfance et le commerce cité précédemment qui en vend dans son assortiment.

Le Groupe des Verts trouve que ce projet a beaucoup de potentiel, mais il doit être amélioré. Nous demandons au Conseil communal de proposer une variante avec des collecteurs enterrés. Une évolution progressive est-elle possible, avec une installation graduelle des collecteurs ?

Le Groupe des Verts entend que le Conseil communal souhaite revoir ce projet et espère vivement que les différentes prises de position des Groupes seront entendues et que l'Exécutif présentera prochainement une nouvelle variante de ce message.»

■ **INTERVENTION DE MME CHRISTELLE MASUR LUU, CONSEILLERE GENERALE, POUR LE GROUPE LES VERTS**

« Le Groupe des Verts remercie le Conseil communal pour la publication d'un tout-ménage courant 2019 rappelant que les eaux claires doivent être préservées de la pollution. Cette explication complétait avec précision et concision la pose des petites plaquettes rondes à côté des grilles de caniveaux.

Nous espérons que les citoyennes et citoyens de la Commune en ont pris bonne note et que celles et ceux qui avaient encore l'habitude de jeter des objets ou produits dans les collecteurs d'eaux claires ont rapidement réalisé qu'ils ne devaient plus agir de la sorte.

Toutefois, avec le retour des beaux jours, la tentation de laver sa voiture devant sa maison avec de la mousse qui finirait ainsi aux eaux claires revient également... Nous encourageons donc le Conseil Communal à communiquer à nouveau à ce sujet pour que les nouvelles bonnes habitudes se renforcent. »

CONCLUSION DE M. FRANÇOIS HELFER, PRESIDENT

« Nous voici arrivés au terme de notre séance. Elle fut dense et très dynamique.

Ce soir, nous avons accepté d'excellents et extraordinaires comptes 2019. Nous savons qu'il est important pour un Exécutif de présenter des comptes positifs, sachant le futur de la Commune.

Continuons, pour l'année 2020, à être vigilants et attentifs aux dépenses à venir.

Au vu des actualités, et les énoncés du Conseil fédéral d'hier après-midi, je ne peux que nous conseiller de suivre ces distanciations sociales, de nous protéger, de respecter un maximum ces règles sanitaires en vigueur, protéger notre famille, nos amis ainsi que nos collègues de travail.

Soyons prudents, inscrivons-nous à l'application du COVID-19. Apparemment, ce n'est pas pire que WhatsApp, Facebook, Météo géolocalisation et j'en passe...

Je vous souhaite à toutes et à tous mes bons vœux de santé ainsi qu'à vos proches.

Alexandre Dumas a dit : « La sagesse Humaine peut attendre et espérer ! »

Portez-vous bien et bonne rentrée dans vos foyers. »

« Applaudissements. »

Au nom du Conseil général

Le Président



François HELFER

Le Secrétaire



Yves BARD